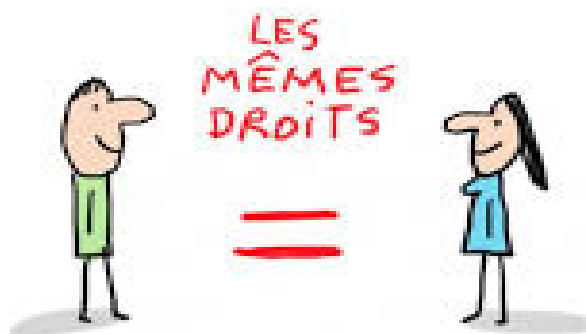


RAPPORT ANNUEL 2023



ÉDITO.....	4
PREAMBULE.....	5
PARTIE 1. RAPORT ANNUEL BILAN 2023 DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES.	6
REPARTITION DE L’EFFECTIF GLOBAL.....	7
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR STATUT	8
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR FILIERE.....	8
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR TEMPS DE TRAVAIL	9
REPARTITION DE L’EFFECTIF PAR CATEGORIE D’EMPLOI.....	10
REPARTITION DES POSTES FONCTIONNELS, DE DIRECTION, DES EMPLOIS D’ENCADREMENTS.....	10
PYRAMIDES DES AGES	11
FLUX DE PERSONNEL 2023	12
ÉVOLUTION DES CARRIERES.....	13
PROMOTIONS INTERNES, DONNEES EN NOMBRE.....	13
REMUNERATION ET CARRIERE	14
FORMATION PROFESSIONNELLE	15
SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	17
II. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.....	18
1.REPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	18
2. METIERS LES PLUS TOUCHERS EN 2023	18
III.LA REPARTITION DU PERSONNEL BENEFICIAIRE D’OBLIGATION D’EMPLOI (BOE).....	19
IV.LA REPARTITION DU PERSONNEL AYANT BENEFICIE D’ACTION DE MAINTIEN.....	20
V.LA FORMATION SECURITE AU TRAVAIL EN 2023.....	21
CONCLUSION	22
UN ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL.....	23
QUELQUES REFERENCES JURIDIQUES.....	24
PARTIE 2. L’EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DU TERRITOIRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	27
ACTIONS ET PROJETS MENES PAR SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	28
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	29
LE VIOLENTOMETRE	31
QUELQUES ACTIONS MENEES PAR LE COMITE EGALITE FEMMES-HOMMES DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANE.	32
NUMERO D’URGENCE.....	35
RESEAUX PARTICULIEREMENT OPERATIONNELS VIA VOLTAIRE-CISPD-R.....	37
COMPOSITION DU COMITE EGALITE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE.....	42
ACTIONS ET PROJETS MENES PAR LE COMITE EGALITE EN FAVEUR DE L’EGALITE FEMMES- HOMMES.....	43

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DES ACTIONS CONJOINTES	55
ACCES AUX DROITS.....	55
SOLIDARITE ET CITOYENNETE.....	56
SANTE.....	56
PARENTALITE.....	57
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL.....	58
ATELIER PEDAGOGIQUE PERSONNALISE APP ET DEVELOPPEMENT DURABLE	59
DISPOSITIF HUB NOMADE.....	60
LA CLAUSE SOCIALE.....	61
COMMANDE PUBLIQUE	62
LES SAMEDIS SPORT 2023.....	63
PERSPECTIVES 2024.....	64
CONCLUSION.....	69

ÉDITO

L'égalité entre les femmes et les hommes doit rester l'objet de toutes les attentions. Les précédents rapports établis l'attestent : Sète agglomération méditerranéenne, volontariste et investie pleinement sur le sujet, s'engage pour favoriser une société plus égalitaire. Signataire de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale le 15 septembre 2019, elle affirme de manière forte notre volonté d'accroître notre action dans l'ensemble de nos politiques.

Sète agglomération méditerranéenne en sa qualité d'employeur, est particulièrement attentive à la gestion du personnel, respectueuse des principes d'égalité professionnelle, de lutte contre les discriminations et d'équilibre des temps de vie.

Nous avons fait le choix, de créer un comité d'élus référents égalité représenté par quatorze élus désignés par les Maires du territoire, afin de nous permettre d'agir territorialement, de manière encore plus ambitieuse.

Ce rapport le montre : de nombreuses actions ont été menées en interne et dans les communes du territoire par le comité des élus référents égalité pour donner aux femmes la place qu'elles méritent dans la société et lutter contre les violences dont elles peuvent être victimes.

L'égalité des sexes, c'est l'affaire de tous, une société juste, équitable et démocratique se construit à la fois avec les femmes et les hommes.



**François COMMEINHES Maire,
Président de Sète agglomération méditerranéenne.**

PREAMBULE :

En votant à l'unanimité la Charte européenne pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie locale, Sète agglomération méditerranéenne, a pris ses responsabilités ! Elle a clairement indiqué que dans ce domaine l'heure n'était plus aux discours convenus mais bien à mener des actions concrètes pour favoriser une meilleure représentation des femmes dans la vie publique et réduire les inégalités !

« Les hommes naissent libres et égaux en droits », premier article de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen en 1789, les hommes peut-être mais déjà les révolutionnaires avaient de facto privés les femmes de toute égalité en faisant des mineures à vie... Olympe de Gouges est montée à l'échafaud pour avoir osé proclamer « La femme naît libre et demeure égale en droits... » !

Du temps a passé, des lois ont été votées mais il a fallu attendre 1946 pour qu'une femme puisse voter et bien plus longtemps encore pour qu'elle atteigne la plénitude des droits en tant que citoyenne. ...

« Évidemment qu'à compétences égales une femme doit percevoir le même salaire qu'un homme, mais... » ; « Bien entendu que je suis favorable à la parité, mais... » ; « Oui l'égalité signifie partage des tâches ménagères, mais... » ...

En décidant la mise en place d'un plan d'actions ambitieux, le comité des élus référents égalité veulent renverser cette fatalité, et faire de ce territoire un exemple réussi en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ! Rien ne sera forcément simple, mais sans volonté politique affirmée rien ne sera jamais possible !

Le plan présenté vise tout d'abord à lutter contre les stéréotypes de genre, il aspire à créer une culture partagée, à établir des équilibres afin que toutes les politiques publiques en soient imprégnées.

Enfin il est mobilisateur de l'ensemble des habitants du territoire car c'est dans un cadre partenarial qu'il a été élaboré et il convient de remercier, les Maires du territoire, le Comité des élus référents égalité les services de Sète agglomération méditerranéenne qui y ont participé.

Une belle étape s'ouvre, il faudra encore de la détermination pour le porter, le faire vivre mais en confiance avec l'engagement solennel qui a été pris, nous devrions pouvoir écrire le mot « ÉGALITE » sans plus jamais le faire suivre d'un « MAIS » !

« Dans ce siècle qui a pour loi d'achever la révolution française et de commencer la révolution humaine, l'égalité des sexes faisant partie de l'égalité des Hommes »

Victor HUGO.

PARTIE 1

RAPPORT RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE.

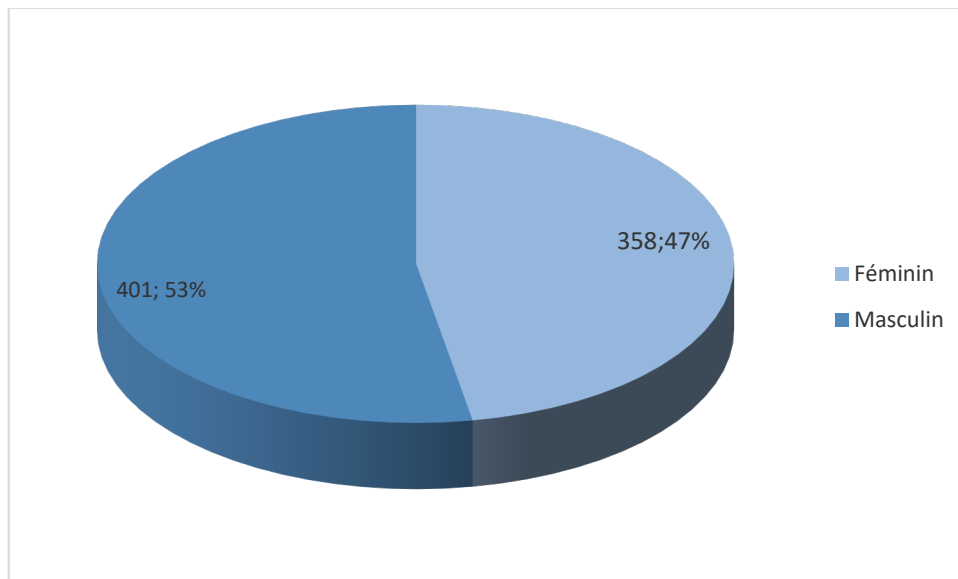


RAPPORT ANNUEL 2023

Pour procéder à l'examen de la situation entre les femmes et les hommes de Sète agglomération méditerranéenne, l'effectif étudié est **l'effectif au 31 décembre 2023** ainsi que les **flux constatés de janvier à décembre 2023**.

Analyse de la situation comparée des femmes et des hommes employés au sein de la collectivité

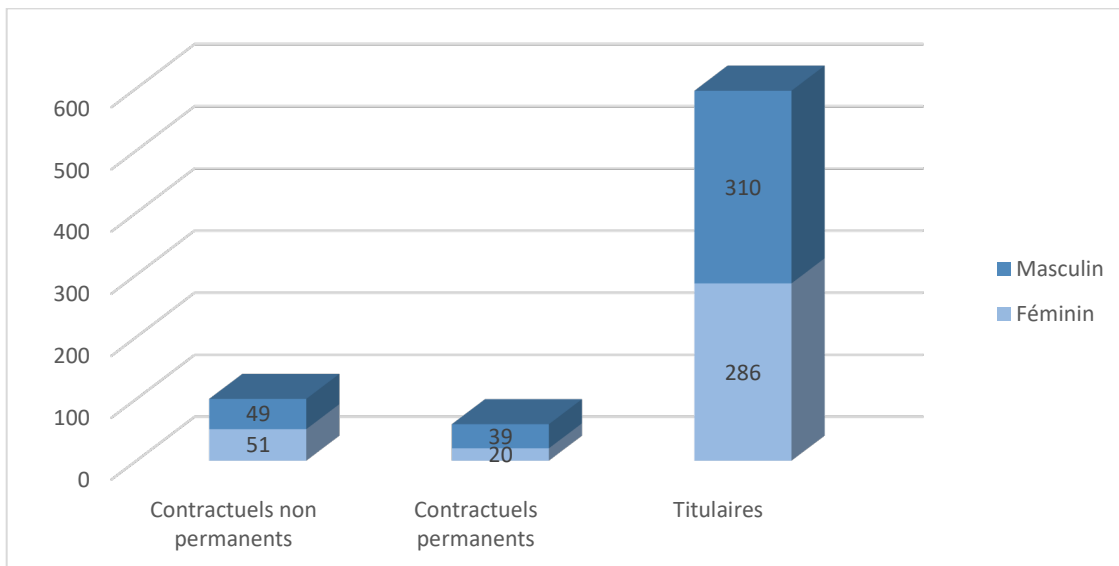
- ❖ Répartition de l'effectif global présent au 31/12/2023 (759 agents sur emplois permanents et non permanents dont 671 agents sur emplois permanents).



En 2023, 53% des agents de Sète agglomération méditerranéenne sont des hommes contre 47% de femmes.

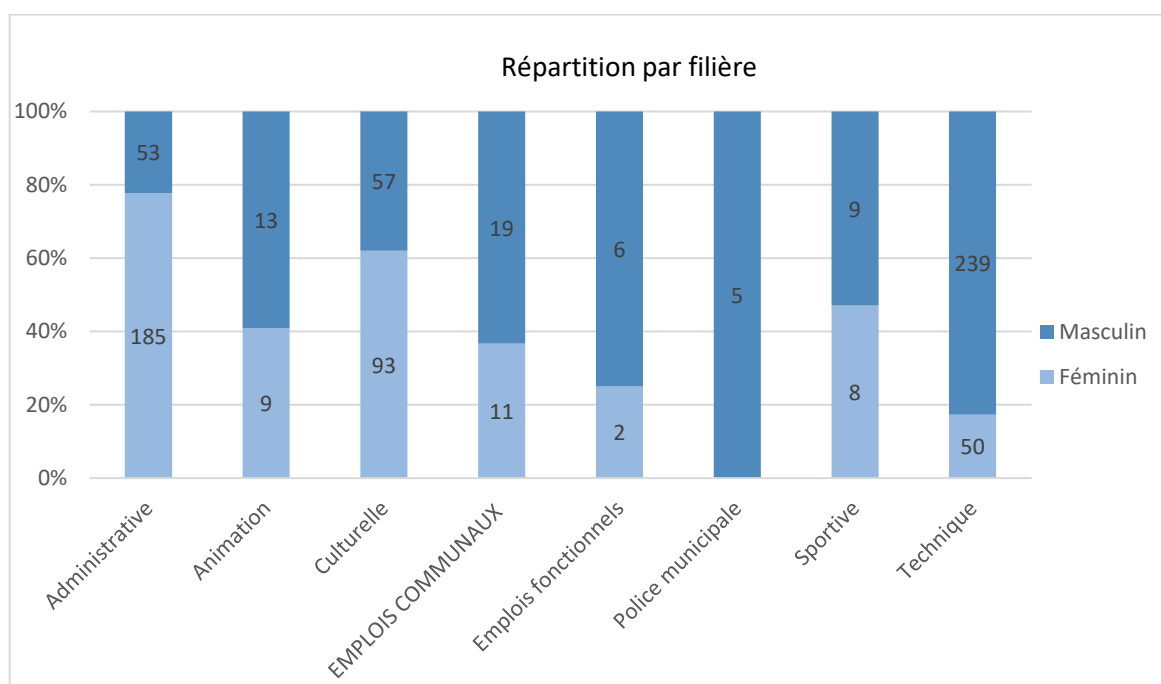
❖ Répartition de l'effectif par statut

On retrouve par ailleurs une répartition relativement équilibrée et homogène des effectifs selon les différents statuts, contractuels ou fonctionnaires sur emplois permanents

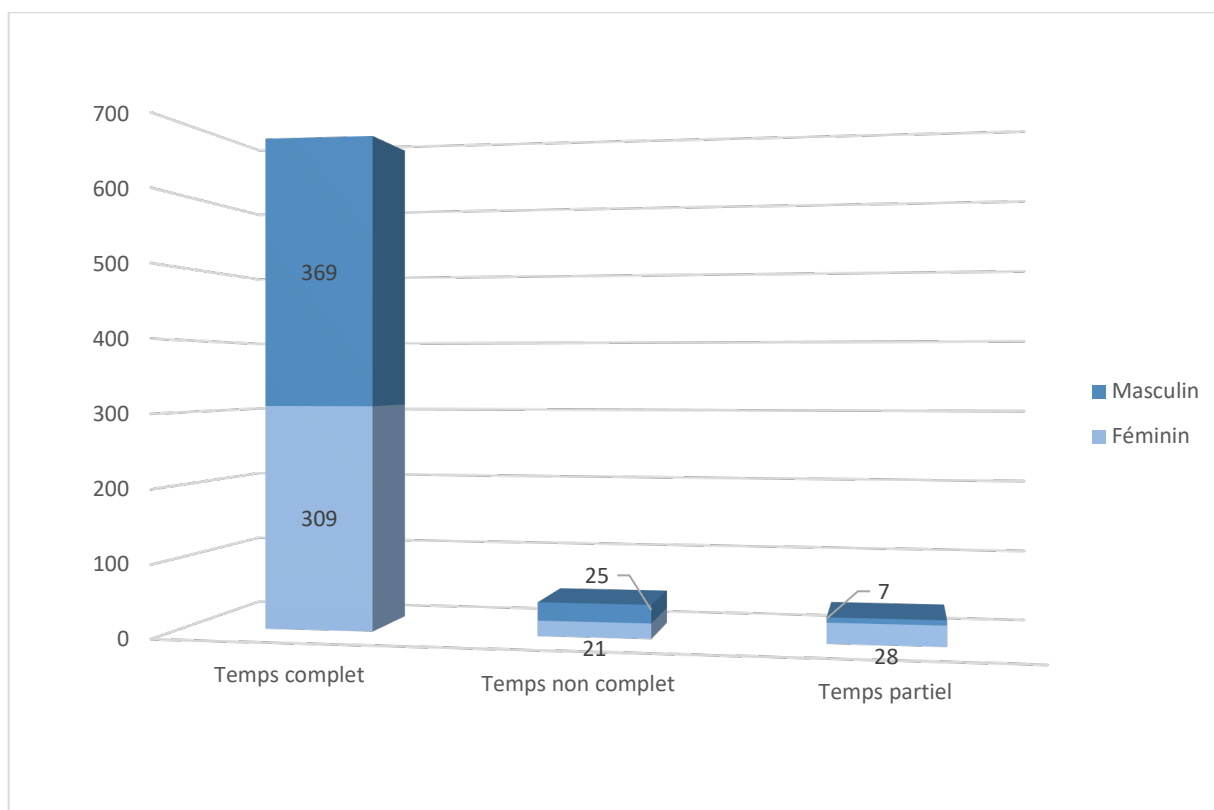


❖ Répartition de l'effectif par filière

Concernant la répartition par filière dans les effectifs de Sète agglomération méditerranéenne, les femmes sont principalement présentes dans les filières administratives et culturelles. Les filières déséquilibrées concernent encore la filière technique (inversement proportionnelle à celle administrative) et celle de la brigade territoriale composée exclusivement d'hommes. Ceci correspond aux données nationales de représentativité.



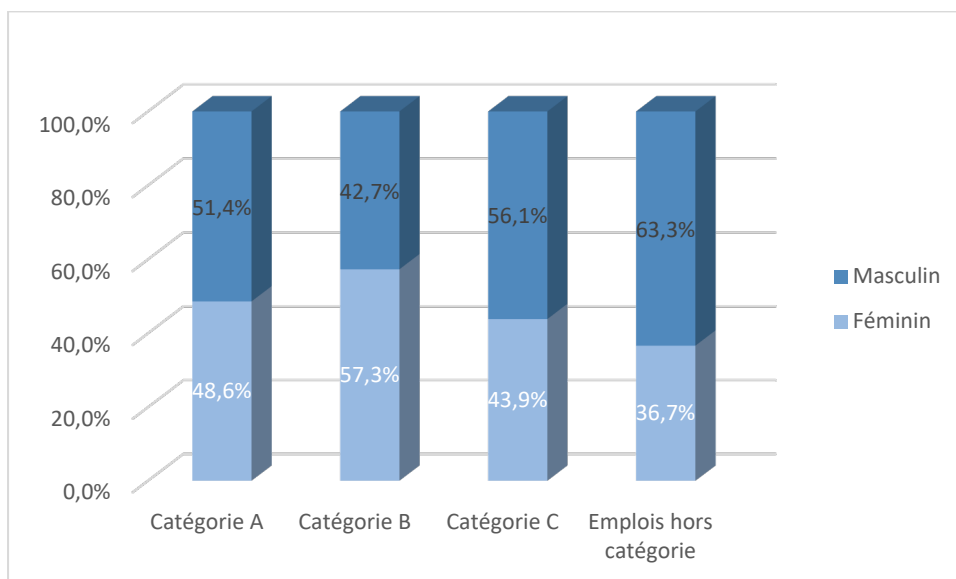
❖ Répartition de l'effectif par temps de travail



On constate une évolution, sur la répartition des emplois à temps non complet qui est presque équilibrée et qui est majoritairement masculine en décalage avec les chiffres nationaux. Ceci s'explique par le fait que les emplois à temps non complets au sein de SAM sont en grande majorité issus de l'enseignement artistique, où les postes sont très souvent à temps non complets quel que soit le genre occupant le poste.

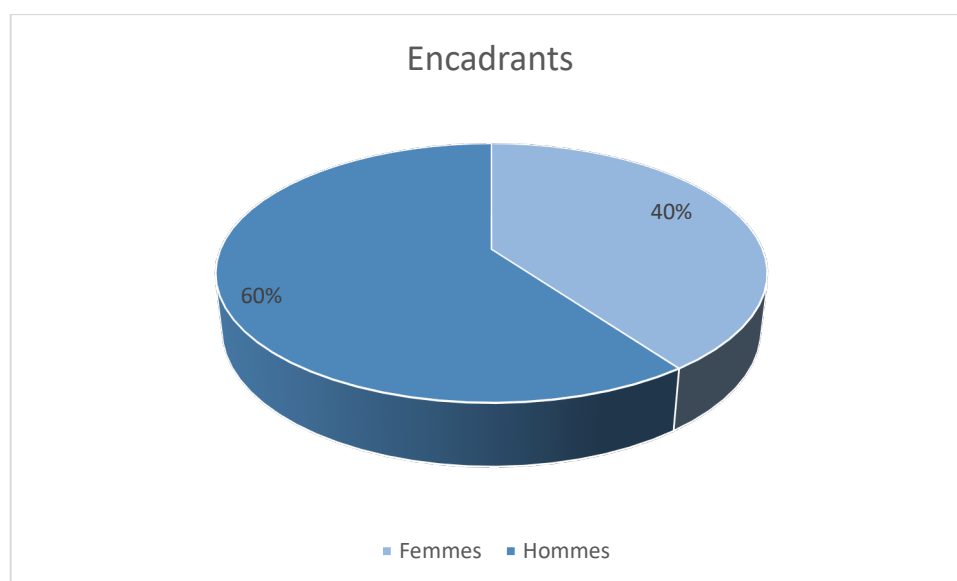
Le nombre d'agents en temps partiel est en légère baisse chez les femmes notamment (34 en 2022 contre 28 en 2023), ce qui s'explique notamment par le déploiement du télétravail qui permet une certaine souplesse en termes d'organisation pour ces dernières. Pour autant, le temps partiel reste majoritairement féminin.

❖ Répartition de l'effectif par catégorie d'emploi



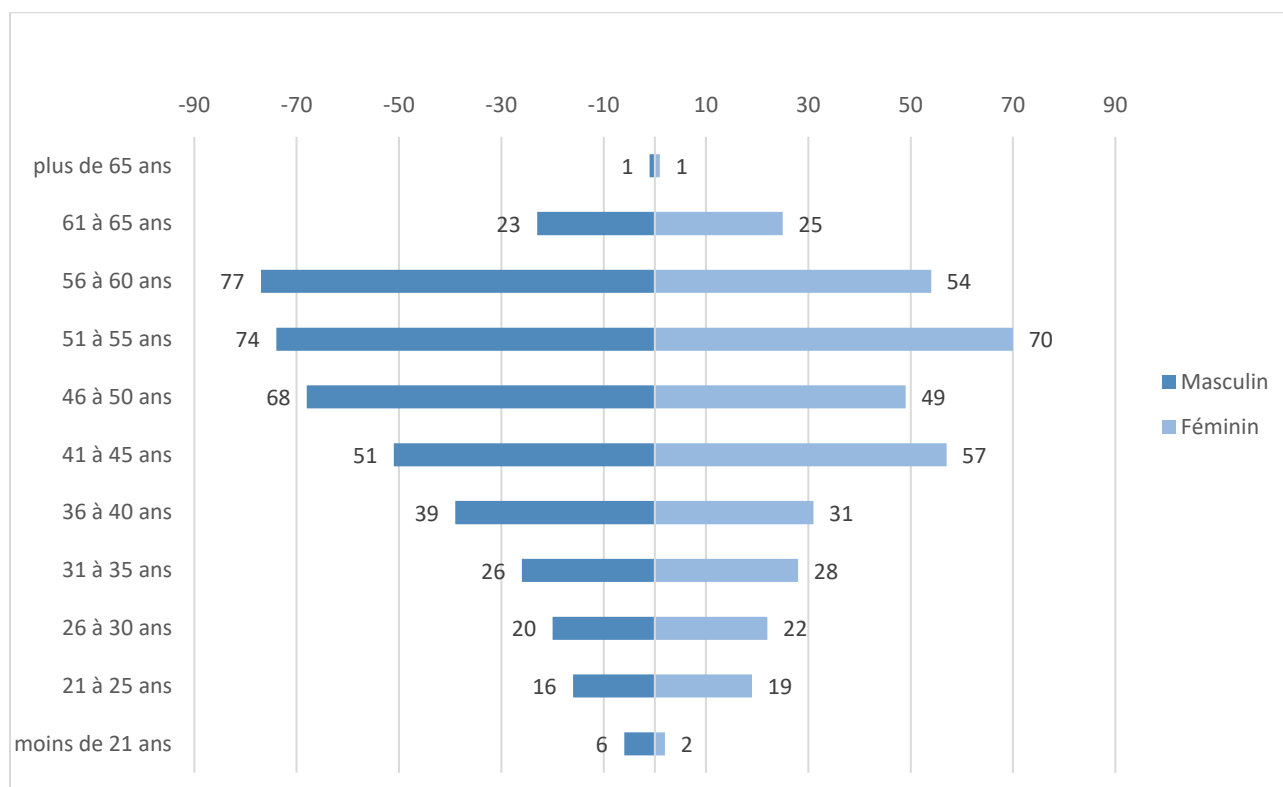
On constate une part restant relativement stable des effectifs féminins dans les catégories B et C, mais une légère baisse de la féminisation au sein de la catégorie A par rapport à l'année dernière (48 % contre 51% en 2022).

Concernant la répartition de l'encadrement, les femmes représentent 40 % des postes (Chiffre en légère baisse par rapport à l'année précédente 44%).



A.2 Pyramides des âges

La pyramide des âges de Sète agglomération méditerranéenne est relativement équilibrée. L'âge moyen par sexe est ainsi sensiblement le même, 46 ans pour les femmes et les hommes, et en léger rajeunissement par rapport à l'année dernière où l'âge moyen était de 48 ans (nb : La moyenne d'âge dans la FPT est de 47 ans – données 2021).



❖ Flux de personnel 2023

On constate que pour l'année 2023, la collectivité a recruté légèrement plus d'hommes que de femmes. Ces données se répètent concernant les départs.

Détail des flux entrants (selon le sexe et le motif) :

Motif d'arrivée	Hommes	Femmes
Recrutement direct (CDD permanents, occasionnel, saisonnier...)	65	46
Mutation	19	17
Détachement	2	1
Réintégration	0	2
Total	86	66

Détail des flux sortants 2022 (selon le sexe et le motif) :

Motif de départ	Hommes	Femmes
Fin de CDD (tous motifs)	58	19
Mutation / détachement (changement de collectivité ou de FP)	5	17
Disponibilité	1	6
Départ à la retraite	6	7
Départ volontaire (rupture conventionnelle)	0	1
Transfert CDI	0	1
Démission	8	8
Radiation des cadres	1	1
Total	79	60

❖ Evolution des carrières

On constate une relative homogénéité de la répartition des évolutions de carrière selon les sexes.

Avancements de grade, données en Nombre :

	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	3	0	3	2	2
Catégorie B	2	5	4	2	4	3
Catégorie C	31	23	22	23	26	18

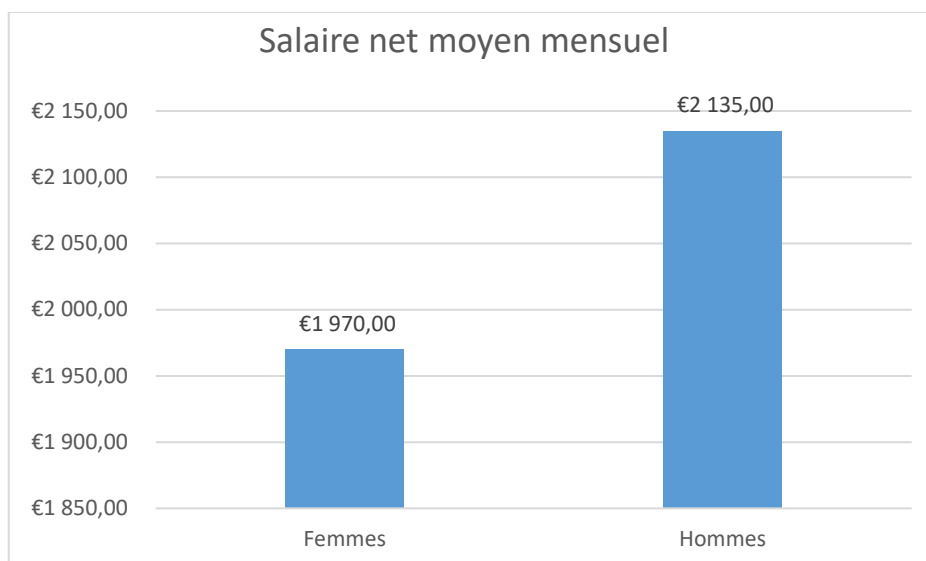
Promotions internes, données en Nombre :

	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	0	0	2	3	1
Catégorie B	1	1	1	0	2	2
Catégorie C	20	1	11	2	7	2

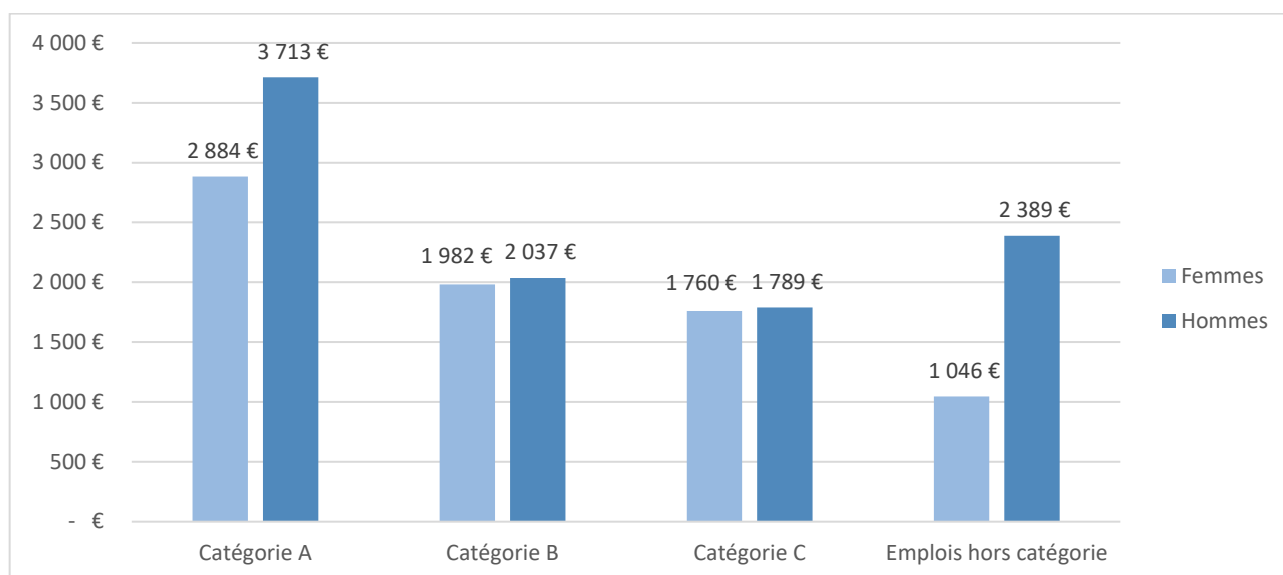
❖ Rémunération et carrière

Salaire moyen net mensuel (hors emplois vacataires et saisonniers)

NB : Données basées sur la paye du mois d'octobre 2023



On constate que l'écart moyen entre les rémunérations hommes et femmes toutes catégories confondues est en augmentation par rapport à l'année dernière (51 € en 2022 contre 165 € en 2023).



On constate notamment des quasi égalités sur les rémunérations des catégories B et C et des écarts plus importants pour les agents de catégorie A et les emplois Hors catégorie (Collaborateurs et directeurs de cabinet, Apprentis, contrats de droit privé) ou les hommes ont des salaires bien plus élevés c'est à corréliser avec le fait que les hommes occupent majoritairement les emplois de cadres et de cadres supérieurs.

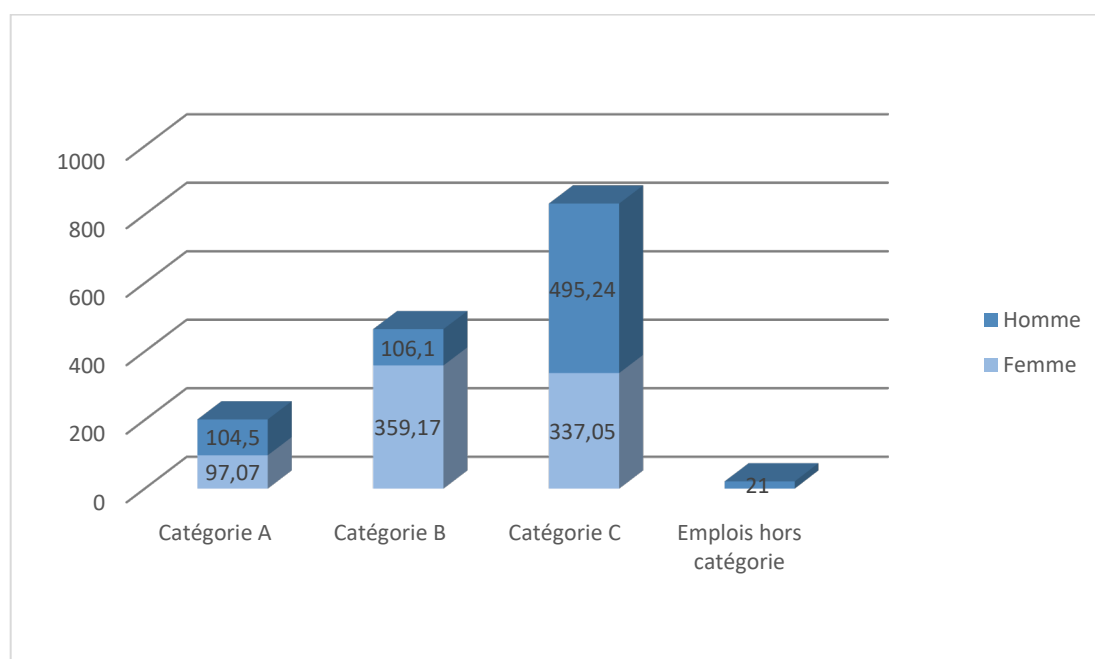
❖ Formation professionnelle (données non consolidées)

Nombres de jours de formation par catégorie et par sexe en 2023 :

Données en Nombre :

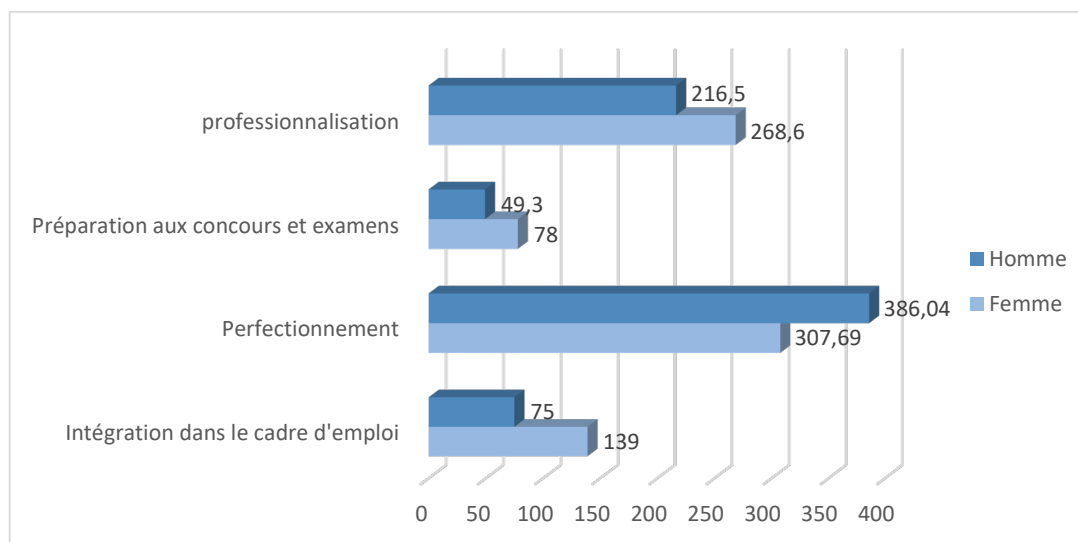
Rappel données 2022 : 468,5 jours de formation suivis par des hommes, 558 par des femmes.

2023 : 727 jours de formation suivis par des hommes et 793 par des femmes.



Nombres de jours de formation par sexe et par types en 2023 (données non consolidées) :

Données en nombre de jours de formation :



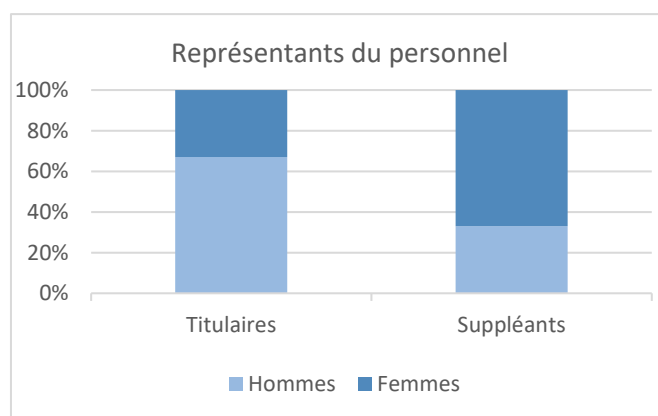
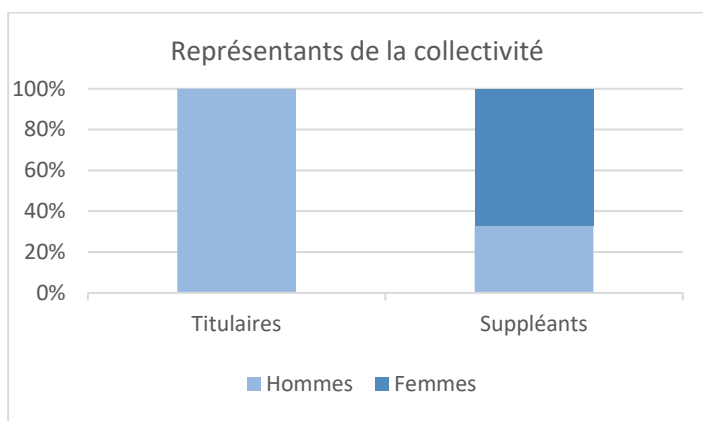
Il est à préciser que les données formation ne sont pas encore à ce jour consolidées (en attente de transmissions des attestations par les différents organismes de formation pour les actions du dernier trimestre), aussi les données sur cette période constituent une projection.

Pour autant on constate une augmentation du nombre de jours de formation suivis avec un taux de départ globalement équilibré entre homme et femmes même si les femmes sont majoritaires.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

I. La représentation dans les instances paritaires : Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail F3SCT

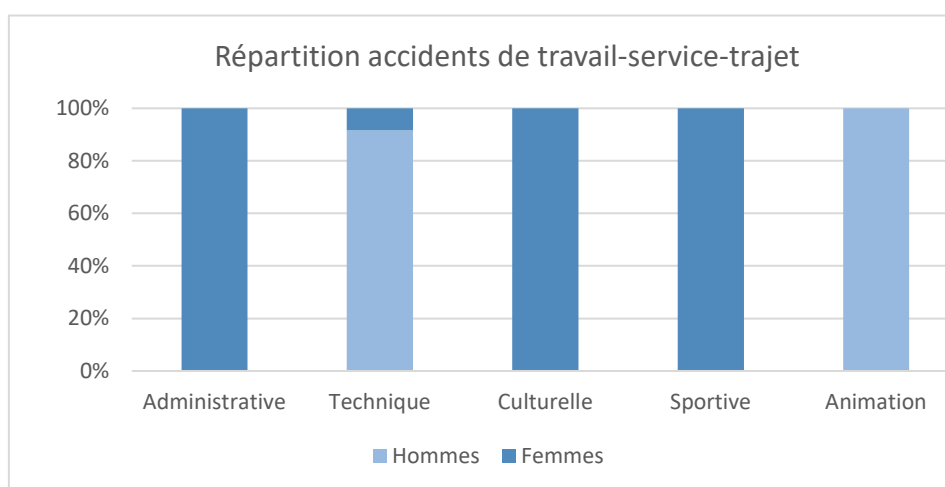
	Représentants de la collectivité					Représentants du personnel				
	Ensemble	H	F	Part des Hommes	Part des Femmes	Ensemble	H	F	Part des Hommes	Part des Femmes
Titulaires	6	6	0	100%	0%	6	4	2	67%	33%
Suppléants	6	2	4	33%	67%	6	2	4	33%	67%
Ensemble	12	8	4	67%	33%	12	6	6	50%	50%



II. Les accidents du travail et l'exposition aux risques professionnels

II.1. Répartition des accidents du travail – service - trajet notifiés en 2023 selon le sexe et la gravité par filière

	Nombre d'accidents du travail notifiés	Répartition selon le sexe		Répartition selon la gravité							
				Sans arrêt		Avec arrêt		Dont + de 3 jours		Avec décès	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Administrative	5	0	5	0	3	0	2	0	2	0	0
Technique	24	22	2	1	1	21	1	19	0	0	0
Culturelle	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	0
Sportive	2	0	2	0	1	0	1	0	1	0	0
Animation	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0

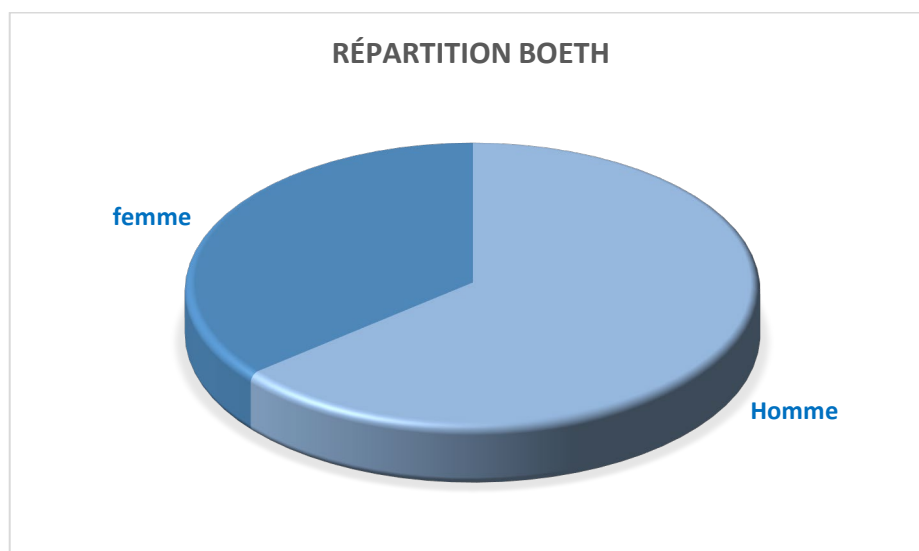


II.2. Métiers les plus touchés par les accidents du travail en 2023 selon le sexe

	Nombre d'accidents du travail notifiés	Répartition selon le sexe		Répartition selon la gravité							
				Sans arrêt		Avec arrêt		Dont + de 3 jours		Avec décès	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Collecte des déchets	12	100 %	0%	8%	-	92%	-	100 %	-	0%	-

III. La répartition du personnel Bénéficiaire d'Obligation d'Emploi (BOE) - déclaration 2023 pour effectif présent au 31/12/2022

	Nombre			Part	
	Ensemble	H	F	H	F
Reconnaissance de Travailleur Handicapé RQTH	31	16	15	52%	48%
Reclassement	9	8	1	89%	11%
Allocation Temporaire d'Invalidité ATI	8	7	1	87,5%	12,52%
Pension d'invalidité	1	1	0	100%	0%
Titulaire carte d'invalidité ou de mobilité avec mention « invalidité »	1	0	1	0%	100%



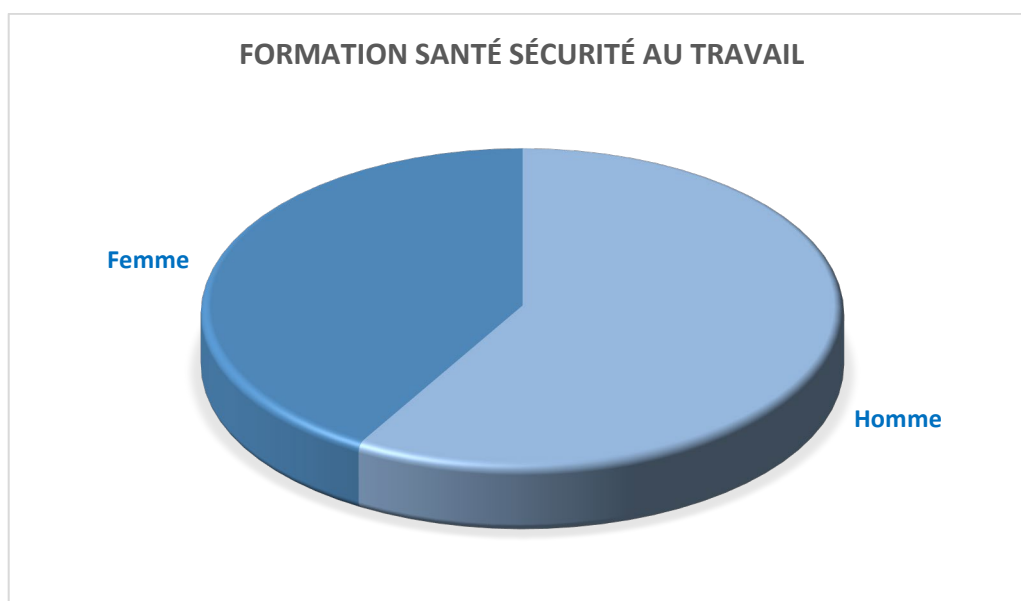
IV. La répartition du personnel ayant bénéficié d'action de maintien dans l'emploi pour raison de santé suite à restrictions médicales du médecin du travail

Nombre			Part	
Ensemble	H	F	H	F
43	19	24	44%	56%



V. La formation Sécurité au Travail : répartition du personnel ayant suivi au moins une formation liée à la Sécurité au Travail en 2023

Nombre			Part	
Ensemble	H	F	H	F
135	79	56	58,5%	41,5%



CONCLUSION

La collectivité est composée de 759 agents au 31/12/2023 (358 femmes et 401 hommes). Le taux moyen de féminisation en 2023 est de 47%. L'âge moyen des agents exerçants est de 46 ans pour les femmes et pour les hommes.

La pyramide des âges montre un élargissement par le haut. 50 agents dont 23 femmes ont plus de 60 ans et sont donc susceptibles de partir en retraite dans les 4 ans. La part des femmes par catégories professionnelles est de : 51.4 % en catégorie A, 43 % en catégorie B, et 56 % catégorie C.

La part des femmes dans l'encadrement est en légère diminution et représente 48 % en 2023 contre 51 % en 2022. Les femmes sont majoritaires au sein de la filière administrative et culturelle, les hommes exerçants eux majoritairement au sein des services techniques. En ce qui concerne l'évolution des carrières (avancement de grade, promotion interne), on observe une relative homogénéité entre les nominations homme-femme

En matière de rémunération, On constate que l'écart moyen entre les rémunérations hommes et femmes toutes catégories confondues est en augmentation par rapport à l'année dernière (51 € en 2022 contre 165 € en 2023) mais reste ne dessous de la moyenne nationale de 500 euros net

Au niveau des Cat A : l'écart se maintient autour des 800 euros, ce qui s'explique par l'ancienneté et par la représentation majoritaire des hommes exerçants sur des postes à responsabilité et plus particulièrement sur la filière technique (mieux rémunérée). Au niveau des Cat B et C : En moyenne un homme gagne entre 29 et 55 euros de plus qu'une femme.

Aussi, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité est une des priorités inscrites au plan de formation de Sète Agglopôle Méditerranée, en 2023. En complément du déontologue et référent Laïcité, SAM a fait le choix de nommer une « référente signalements », des actes de violence, de discrimination de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Ainsi tout agent qui se sent victime de tels actes ou témoin direct, pourra saisir la directrice des ressources humaines.

En complément du rapport égalité 2023, deux guides ont été réalisés :

- Un guide d'information « Violences sexuelles, sexistes et harcèlement » regroupe les principales dispositions et les outils indispensables afin que tous les agents puissent prendre connaissance des ressources et appuis mis à leurs dispositions.
- Un guide d'information des dispositifs d'accompagnement des parentalités pour accueillir et accompagner les agents et futurs parents.

UN ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL

-Créée en 2006 par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a incité les collectivités à s'engager publiquement pour l'égalité des genres.

En signant cette charte le 26 septembre 2019, Sète agglomération méditerranéenne s'est engagée à mettre ce texte en œuvre via un plan d'actions. Celui-ci fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause portée par le Président de la République pour ses deux quinquennats. Le Gouvernement est donc totalement mobilisé. Cette dynamique, nous la poursuivons avec le Plan territorial à l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 qui vient encore renforcer nos ambitions et accélérer notre action, dans tous les domaines.

❖ **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale**

<http://afccre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf>

L'édition 2023 donne à voir les principaux indicateurs actualisés sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes en France et dans le monde autour de cinq grands chapitres thématiques :

- ❖ Violences sexistes et sexuelles
- ❖ Santé des femmes et accès aux droits
- ❖ Égalité professionnelle et autonomie économique
- ❖ Culture de l'égalité
- ❖ Situation des femmes dans le monde

L'ouvrage éclaire aussi de récents thèmes de société : pornographie, endométriose et précarité menstruelle, pénibilité du travail... Une focale particulière est portée sur les inégalités spécifiques qui touchent les femmes dites « seniors », et sur la situation des femmes dans les quartiers prioritaires, la ruralité et les territoires ultramarins.

Les Chiffres-clés sont précieux, parce qu'ils permettent d'objectiver les obstacles qu'il reste à surmonter pour atteindre l'égalité réelle : accompagner encore davantage les victimes de violences conjugales, renforcer le droit des femmes à disposer de leur corps, **mieux prendre en charge les pathologies féminines, changer les mentalités de façon profonde et durable.**

Ainsi, en 2023, au niveau national, **13 895 auteurs** ont été accompagnés par les 30 CPCA, 90 % suite à une mesure judiciaire, **10 % venant volontairement dans les centres de prise en charge des auteurs** (CPCA).

La santé des femmes s'améliore : **près de la moitié des filles de 15 ans ont déjà été vaccinées contre les infections à papillomavirus humains (HPV)**. Les résultats en constante hausse de l'Index Égalité professionnelle dans le secteur privé témoignent de la réduction progressive des inégalités dans le monde du travail.

Pour la première fois de l'histoire, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 seront paritaires.

La publication de l'édition 2023 des Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes m'offre l'occasion de réaffirmer notre engagement pour atteindre nos objectifs. »

❖ **Les chiffres clés de l'égalité en 2023 :**

<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-edition-2023.pdf>

QUELQUES RÉFÉRENCES JURIDIQUES : **Egalité femmes/hommes affirmée dans les textes**

Le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 énonce que : « **La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme** » (article 3).

- Selon l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 : « ... **la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales** » (modification constitutionnelle de 1999) ;
- La loi du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et plus particulièrement l'article L. 3221-2 du Code du travail énonce que « **Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes** ».
- La loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dite « loi Roudy », a pour objectif de lutter contre la discrimination envers les femmes sur l'accès à l'emploi et le salaire d'un travail identique.
- La loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dite « loi Genisson », encourage la mise en œuvre de mesures de rattrapage tendant à **remédier aux inégalités constatées notamment en ce qui concerne les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et pour ce qui est des conditions de travail et d'emploi.**
- La loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes vient renforcer la loi Génisson en imposant **des négociations et des mesures de suppression des écarts de rémunération.**

De l'égalité théorique à l'égalité réelle :

- La loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet » instaure une **obligation de négociation** entre la collectivité territoriale et les organisations syndicales afin de « **promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion et de mobilité** » sur la base du rapport statistique des inégalités femmes-hommes. La collectivité territoriale doit arrêter **un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement** supérieur de la fonction publique territoriale, qui est soumis au comité technique.
- Le Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique en date du 8 mars 2013 et la circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole ont pour objectif de **rendre effective l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique.**
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes rend obligatoire pour les **communes et EPCI de plus de 20 000 habitants**, les départements et les régions (préalablement au vote du budget) la rédaction **d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.**
- La loi dispose également que les primo-nominations dans les emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des collectivités territoriales soient pourvues (les primo-nominations) par au moins 40 % de femmes à partir de 2017.
- La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique s'articule autour de trois axes : la prévention des violences sexuelles

et sexistes dans la fonction publique, notamment en déployant, à partir de 2018, **un plan ambitieux de formation initiale et continue ; le traitement des situations de violences sexuelles et sexistes** avec la mise en place de dispositifs de signalement et de traitement des violences sur le lieu de travail ; **la sanction des auteurs de violences sexuelles et sexistes.**

- La circulaire du 30 novembre 2019 relative à la mise en place de référents Égalité au sein de l'État et de ses établissements publics ⁽³⁾ précise **les missions des référentes et référents Égalité** : informer, mener des actions de sensibilisation, conseiller les agents et les services de leur structure, participer à l'état des lieux et au diagnostic de la politique d'égalité professionnelle et suivre la mise en œuvre des actions menées par leur administration de rattachement.

- -La loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consacre son dernier volet à l'égalité professionnelle. Elle transpose les dispositions de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique :
 - Elaboration d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (applicable aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants).
 - Mise en place d'actions en faveur de l'égalité femmes hommes dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices de gestion.
 - Mise en place d'un dispositif de signalement des actes d'atteintes à l'intégrité physique, de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menace ou tout autre acte d'intimidation. Visant à parachever l'émancipation économique des femmes, la loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite « loi Rixain » impose des quotas dans les postes de direction des grandes entreprises à horizon 2030 : 40 % de femmes cadres dirigeantes, sous peine de pénalités.
 - Loi du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales
 - **La loi vise à soutenir les victimes de violences conjugales, en leur garantissant les conditions financières nécessaires pour se mettre à l'abri et prendre un nouveau départ.** Le dispositif a été enrichi par des amendements du gouvernement et des députés. Tel qu'adoptée, la loi prévoit d'octroyer une aide d'urgence aux victimes de violences commises par le conjoint, le partenaire pacsé ou le concubin quand elles sont attestées par :
 - Une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ;
 - Un dépôt de plainte ;
 - Un signalement adressé au procureur de la République.
 - Cette aide universelle doit prendre la forme, selon la situation financière et sociale de la victime et de la présence d'enfants : D'un prêt sans intérêt ou d'un don (aide financière sans contrepartie). La demande d'aide se fera au moment du dépôt de plainte ou du signalement au Parquet et sera transmise à la caisse d'allocations familiales (CAF) ou à la caisse de la Mutualité sociale agricole (MSA).
 - Les services de police devront informer les victimes de cette aide.
- Le texte crée, par ailleurs, une loi de programmation quinquennale portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes, qui fixera des objectifs et des moyens financiers. L'aide universelle d'urgence sera applicable d'ici fin 2023 maximum, le temps de permettre aux CAF et aux caisses de la MSA de préparer sa mise en œuvre. Un décret doit venir fixer sa date précise d'application.

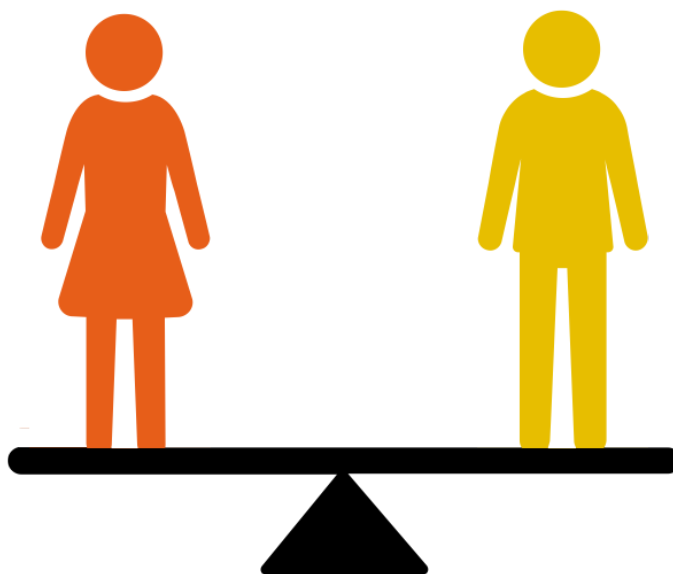
Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes est une obligation légale et doit être présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce rapport prend en compte les données de janvier à décembre 2023.

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants. Il a été instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT).

CE RAPPORT DOIT SE COMPOSER DE DEUX PARTIES :

1. La première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale (partie rédigée par la direction mutualisée des ressources humaines).

2. La seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes (partie rédigée par la chargée de mission projet égalité).



PARTIE 2

L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DU TERRITOIRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.



Les trois grands principes de l'égalité
"Liberté, Égalité, Fraternité"

ACTIONS ET PROJETS MENES PAR SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

DANS LE CADRE DE SES POLITIQUES PUBLIQUES

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies. Davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction, et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes.

En dépit de ces avancées, de nombreux défis subsistent : les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique ; et, 20 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois.

Sète agglomération méditerranéenne a été créée afin de donner les moyens au territoire de penser et construire son avenir. Nous avons depuis engagé des politiques publiques qui nous conduisent vers un modèle de développement plus durable, et qui nous permettront de lutter contre toutes les inégalités.

IMPLIQUER LES ELUS

Un comité de l'égalité rassemblant des élus communautaires et municipaux a été créé Afin de s'assurer que les actions retenues soient pertinentes et réalisables, le plan d'action est co-construit avec les élus référents égalité des quatorze communes du territoire.

FORMER LES ELUS ET LES PARTENAIRES

Les membres du comité de l'égalité ont bénéficié de formations pour optimiser et développer le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes du territoire, les formations se sont étendues aux agents, aux responsables associatifs, aux élus.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

C'est une feuille de route ambitieuse qui nous est fixée. Elle prévoit la mise en œuvre de plusieurs actions avec l'objectif de rendre le territoire de Sète agglomération méditerranéenne exemplaire, tant dans son fonctionnement interne et sa représentativité politique que dans sa communication et dans l'élaboration de ses politiques publiques. Une large communication s'est mise en place et a été diffusée sur le territoire, elle s'optimise et se poursuivra en 2024.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'année 2023 a structuré davantage les actions en matière d'égalité. S'il est bien un point crucial, dans la réussite de telles initiatives, c'est l'implication soutenue de toutes et de tous. C'est justement pourquoi la question de l'égalité entre les sexes, et plus largement celle de la lutte contre les discriminations, doit constituer notre priorité, et être maintenue comme telle dans le temps.

Assurer l'égalité dans les pratiques et le quotidien de tout un chacun est une valeur Républicaine et un devoir démocratique. C'est un enjeu de citoyenneté à part entière.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

La lutte contre les violences faites aux femmes et les féminicides, qui était déjà l'une des grandes causes du précédent mandat, reste l'une des priorités de Sète agglomération méditerranéenne.

Historique :

- ❖ **2004/ 2006** installation opérationnelle du réseau VIA VOLTAIRE, du CIDFF, du conseil juridique, du Conseil Conjugal, du Défenseur des Droits, des Avocats conseils gratuits, avec une mise à disposition de locaux et du matériel nécessaires pour faciliter le bon déroulement des permanences d'accueil pour les victimes. Les permanences sont toujours fonctionnelles en 2023.
- ❖ **2018/2023** Formation sur les violences faites aux femmes dispensée à des agents de police Nationale, de police Municipale, des gendarmes, des élus, des responsables associatifs.
- ❖ **2023** Intervention de l'équipe de la Maison de la protection des familles de la Gendarmerie Nationale, diffusion de trois spots percutants. L'objectif de cette rencontre étant de fournir les outils qui vont permettre de mieux appréhender les violences, de détecter et d'orienter les victimes.



- ❖ **2019** signature de la charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.
- ❖ **2019** Désignation d'une chargée de projet rattachée à la direction générale des services, pour la réalisation du plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

- ❖ **2019 création du bureau de l'intervenante sociale qui a pu ainsi prendre ses fonctions au sein du commissariat de Sète** pour la zone Sète et Frontignan.
Le salaire de l'intervenante sociale est financé par le département et l'Etat.
- ❖ **2020 la Communauté des Professionnels territoriaux de Santé (CPTS) fait partie du réseau du CISPDR**, des formations sur les violences faites aux femmes se mettent en œuvre pour les professionnels de santé.
- ❖ **2020 Désignation d'un élu délégué à l'égalité pour les hommes et les femmes et à la lutte contre les discriminations au sein du conseil communautaire en la personne de Monsieur Josian RIBES Maire de MONTBAZIN et vice-Président.**
- ❖ **2021 Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est amorcé pour le Territoire il perdure en 2023 sur l'ensemble du territoire.**
- ❖ **2021 Mise en œuvre du programme d'actions pour améliorer l'accueil des victimes au commissariat de Sète** (zone Sète/Frontignan) en partenariat avec le commissaire divisionnaire.
- ❖ **2021 création de deux couloirs au sein du commissariat pour permettre que les auteurs et les victimes ne se croisent pas**, ce chantier a été réalisé par les jeunes de la Mission Locale d'Insertion Jeunesse (MLIJ) du Bassin de Thau.
- ❖ **2021 réalisation de cloisons phoniques pour auditionner les victimes** en toute confidentialité.
- ❖ **2021/2022 davantage de visibilité sur le parcours à suivre pour une femme victime.** La victime dans la plupart des cas a connaissance des bons interlocuteurs, des contacts d'urgences, grâce à une communication globale menée par les partenaires des différents réseaux de lutte contre les VIF dont le CISPDR fait partie.
Une communication est effectuée sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne depuis la formation du comité égalité souhaitée par les quatorze maires du territoire.
- ❖ **2021 création d'une salle Mélanie pour auditionner les petites victimes dans une ambiance chaleureuse et confidentielle.**
Pour éviter que l'enfant soit obligé de répéter ses calvaires passés, des micros permettent l'enregistrement de toute la conversation-déposition. Discrète dans un coin, une caméra permet de fixer les images de cette rencontre entre l'enfant et le policier. La vidéo de l'audition est versée au dossier d'un juge d'instruction et qui peut faire l'objet d'une diffusion lors du procès, qui a parfois lieu trois ou quatre ans seulement après. En 2023/24 le matériel audio/vidéo de la salle Mélanie devra être renouvelé.

**Mieux nous informerons, plus les victimes sauront à qui s'adresser
pour trouver l'aide nécessaire pour se reconstruire.**

- ❖ **2022 le comité égalité est créé sous la houlette de M. Josian RIBES Maire de MONTBAZIN, Vice-Président délégué à l'égalité, à la lutte contre les discriminations.**

→ Le comité égalité à une adresse e-mail : comiteegalite@agglopoie.fr

- ❖ **2023 Etude menée au sein d'un des groupes de travail organisé par les élus référents égalité et en partenariat avec des partenaires du CISPD-R, pour identifier les lieux d'hébergements d'urgence pour les victimes de violences intrafamiliales.**
- ❖ **2022/2023 Distribution de sacs à pain dans toutes les boulangeries du territoire. Au total 46 000 pochettes** distribuées par les élus référents égalité pour venir en aide aux victimes de violences intrafamiliales.

UN VIOLENTOMETRE IMPRIME SUR LES SACS A BAGUETTE POUR PREVENIR LES VIOLENCES CONJUGALES

Le violentomètre

Quand les femmes doivent-elles s'alarmer ?

 <p>PROFITE Ta relation est saine quand il ...</p>	Respecte tes décisions et tes goûts
	Accepte tes amis et ta famille
	A confiance en toi
	Est content quand tu te sens épanouie
	S'assure de ton accord pour ce que vous faite ensemble
 <p>VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il ...</p>	T'ignore des jours quand il est en colère
	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
	Rabaisse tes opinions et tes projets
	Se moque de toi en public
	Te manipule
	Est jaloux en permanence
	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
	Fouille tes textos, mails, applis
	Insiste pour que tu envoies des photos intimes
T'isole de ta famille et de tes amis	
 <p>PROTÈGE-TOI DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il ...</p>	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
	« pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
	Menace de se suicider à cause de toi
	Te touche les parties intimes sans ton consentement
	Menace de diffuser des photos intimes de toi
	T'oblige à regarder des films pornos
T'oblige à avoir des relation sexuelles	

QUELQUES ACTIONS MENEES PAR LE COMITE EGALITE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS.



**RECEPTION DES CARTONS CONTENANT LES SACS A PAIN
PAR LES ELUS DU COMITE EGALITE**

Le violentomètre imprimé sur les sacs à baguette pour prévenir les violences conjugales, sera distribué le 08 mars prochain dans toutes les boulangeries du territoire par les quatorze élus du comité égalité de Sète agglomération méditerranéenne pour alerter sur les violences sexuelles et sexistes.

Le violentomètre permet de déterminer objectivement si la relation est saine et basée sur le consentement mutuel ou au contraire, si elle est toxique et lorsqu'il est nécessaire d'en parler et de se faire aider.

Le violentomètre s'adresse à tous, hommes et femmes qu'importe leur âge (ados également). Alors n'hésitez pas et partagez-le avec vos proches !

« Aucune société ne réussira à relever les défis contemporains si elle se prive de la moitié de ses ressources vives, de sa force, d'une capacité à faire vivre aussi bien dans le service public que dans les entreprises, ce qui est le cœur même de l'innovation : la diversité. »



- ❖ **Distribution de sacs à pain dans toutes les boulangeries du territoire** pour la semaine du 8 mars 2023.

Chaque boulangerie du territoire a reçu 500 sacs à pain des mains des élus référents égalité, **soit 46 000 pochettes spéciales sur lesquelles sont inscrits, notamment, l'adresse e-mail du comité des élus référents égalité et des numéros de téléphone utiles aux victimes** de violences conjugales. En France comme sur les communes du territoire, la baguette et le pain, de manière plus générale, sont sacrés. Et ça, élus comme acteurs du monde associatif en sont bien conscients.

Ainsi, afin de lutter contre les violences faites aux femmes, les baguettes de Sète agglomération méditerranée exerceront désormais une nouvelle mission :

- ❖ Sensibiliser la population du territoire aux violences faites aux femmes.
- ❖ informer les victimes des ressources à leur disposition.

Cette remise de sacs à pain, a eu lieu le 21 février 2023, en présence de M. François COMMEINHES Président de Sète agglomération méditerranée et de M. Josian RIBES Vice-Président délégué à l'égalité.





Distribution de 46 000 pochettes à pain dans les boulangeries du territoire.





Retrouvez sur cette page tous les contacts et sites utiles dans les domaines de l'Égalité femmes-hommes, de la diversité et de l'égalité des chances : Lutte contre les violences et les discriminations, accès aux droits et accompagnement.

Numéros d'urgence :

Le 17 : numéro d'appel pour joindre la police et la gendarmerie.

Le 112 : numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence, valable dans l'Union européenne.

Le 15 : numéro spécifique aux urgences médicales, qui permet de joindre 24h/24 le service d'aide médicale urgente (SAMU).

Le 18 : numéro d'appel pour joindre les pompiers.

Le 114 : numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence, afin de solliciter l'intervention des services de secours (en remplacement des 15, 17, 18).

Numéros d'écoute d'information et d'orientation :

39 19 : Numéro d'écoute gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés anonyme et gratuit, 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.

39 28 : Numéro unique de signalement des discriminations.

08 Victimes - 08 842 846 37 : Plateforme téléphonique qui s'adresse à toutes les victimes d'infractions, quelle que soit la forme de l'agression ou le préjudice subi.

Sexualité / Contraception / IVG - 0 800 08 11 11 : Numéro gratuit pour répondre à toutes les questions sur les sexualités, la contraception et l'IVG.

0800 05 95 95 - SOS viols : Numéro gratuit destiné aux femmes victimes de viol ou d'agressions sexuelles, à leur entourage et aux professionnels concernés.

08 019 019 11 : Numéro national de prévention destiné aux auteurs de violences.

Si vous êtes victime ou témoin de violences

En cas d'urgence, appelez la police ou la gendarmerie, en composant **le 17** (ou le **112** d'un portable, appel gratuit).

3117 accessible 24h/24h est peu connu des usagers, il est utile pour signaler les problèmes survenus sur l'ensemble du réseau ferré de France, et pour signaler les violences sexistes et sexuelles commises dans les trains.

Signalez sur le portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

<https://www.service-public.fr/cmi>

Site utile : App-Elles : <https://app-elles.fr/>

#NeRienLaisserPasser
Réagir peut tout changer

portail de
signalement des
violences sexuelles et
sexistes

3 9 19
3919
ARRÊTONS
LES VIOLENCES

- Le chat permet un **échange individualisé** avec un policier ou un gendarme spécialement formé.
- Il n'est pas obligatoire de déclarer son identité.
- C'est un service gratuit, **accessible 24h/24, 7j/7**, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Place_Beaurevoir | @ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Un projet d'origine citoyenne, co-construit avec des personnes victimes et des experts et soutenu par des acteurs privés et institutionnels

Mémo de Vie est le fruit d'une consultation citoyenne, initiée par Make.org entre le 25 novembre 2017 et février 2018. Différentes idées ont ainsi été émises par des citoyens pour lutter contre les violences faites aux femmes. Parmi elles, un outil digital qui permettrait aux personnes victimes de garder une trace des événements, accéder à des ressources fiables et stocker de manière sécurisée des éléments qui pourraient faciliter un éventuel dépôt de plainte et une enquête. Convaincue qu'une telle solution était pertinente et pouvait également s'adresser à toute personne victime de violences répétées, France Victimes s'est alliée à Make.org pour développer cette plateforme.

Liens : <https://www.france-victimes.fr/index.php/nos-engagements/memo-de-vie>

Enfin, un soutien est proposé par de nombreuses associations d'aide aux victimes.

Chaque palais de justice dispose aujourd'hui d'un bureau d'aide aux victimes, géré par une de ces associations.

Les contacts étroits et réguliers avec les partenaires institutionnels (police, gendarmerie, préfecture, parquet, etc.) La solution est la pluridisciplinarité, il faut

un accompagnement global sur tous les plans médicaux, psychologiques, sociaux, judiciaires.

Le phénomène d'emprise des victimes de violences conjugales peut être tellement important que, sans approche globale, beaucoup de situations ne pourraient pas être résolues.

Numéros d'urgence : 15 Samu, 17 Police/Gendarmerie, 18 Pompiers, 115 Hébergement

SOS Ligne d'écoute Nationale pour les **victimes de violences conjugales** : **3919**
 SOS Ligne d'écoute Nationale pour les **personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler** : **114**
 SOS Ligne d'écoute Nationale pour les **enfants en danger** : **119**
 SOS Ligne d'écoute Nationale pour **toute victime** : **116 006**

Plateforme de **signalements des violences sexistes et sexuelles** :
<http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr/>

Plateforme de **signalements des violences sexistes et sexuelles**
 [<http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr/>].
 Numéro vert National **Sexualité – Contraception – IVG** : **0 800 08 11 11**

Depuis le CP du 27 mars du Ministre de l'intérieur, toute victime de violences conjugales à la possibilité d'alerter et d'être accueillie dans une pharmacie.

RESEAUX PARTICULIEREMENT OPERATIONNELS

VIA VOLTAIRE - CISPD-R

Liste des acteur-ice-s du réseau interprofessionnel de prévention et prise en charge des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles du Bassin de Thau

Les responsables, travailleurs sociaux et soignants référents des Services territoriaux des solidarités (STS), de la Protection maternelle infantile (PMI) de la MDS Etang de Thau et du Service départemental de l'autonomie (SDA) ainsi que la conseillère conjugale et familiale et la médecin gynécologue du Centre de santé sexuelle du CD34.

L'IDE coordinatrice, la chargée de mission, un médecin généraliste et un médecin radiologue de la CPTS du Bassin de Thau, la Conseillère conjugale et familiale référente de la DAC 34, la coordinatrice du contrat local de santé de Sète.

Les CCAS et travailleurs sociaux des communes de Sète-Agglomération (Sète, Frontignan, Mèze, Bouzigues, Florensac, Loupian, Mireval, Montbazin, Pignan, Poussan, Vic La Gardiole, Villeveyrac).

L'APS34, le CIDFF34 (via l'accueil de jour des victimes), le CIMADE, le CODES34, France Victimes 34, Mouvement du Nid, le PEPA, le SUS, les associations AMT Arc en Ciel, Amesty International, Concerthau (via la Maison citoyenne des femmes), être Ô monde, Femmes en Languedoc Roussillon (FLR), Les Lieux du Lien, Planète Parents.

La psychologue et les conseiller-e-s en insertion professionnelle de la Mission locale insertion jeunes (MLIJ) du Bassin de Thau, Une professionnelle de la Résidence Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau, les travailleurs sociaux de la CAF, le réseau des assistantes sociales et psychologues scolaires et enseignant-e-s référent-e-s égalité du territoire Bassin de Thau de l'Education Nationale.

La responsable, référente famille des centres sociaux municipaux Villefranche et Nicolas Gabino de la ville de Sète et coordinatrice du réseau Thau petite enfance, les coordinatrices parentalité de Sète et de Frontignan ainsi que les LAEP.

Les professionnel-le-s du service social des urgences, une infirmière, la responsable et la coordinatrice de l'UAPB et du secteur de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier du Bassin de Thau (CHBT),

La sage-femme référente vulnérabilité et la psychologue de la clinique Saint Thérèse, le médecin légiste en charge des formations de l'UMJ du CHU de Montpellier, les sages-femmes coordinateur-ice-s médicaux et référente vulnérabilité du Réseau périnatalité Occitanie (RPO).

Les psychologues de via voltaire chargés des Parcours santé mieux être (PSME) du dispositif RSA et permanences spécifiques à l'adresse des enfants et adolescent-e-s victimes, témoins et/ou exposés et des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales,

La commandant de la compagnie de gendarmerie de Pézenas et les gendarmes référents VIF des Brigades de Mèze et Balaruc-Les-Bains, la cheffe de la Brigade de sureté urbaine et le directeur du Centre Loisirs Jeunes du commissariat de Sète-Frontignan ainsi que les deux assistantes de service social détachée du CD34 et respectivement mises à disposition (ISCG).

La Maison de protection des Familles, le Lieutenant-Colonel Officier adjoint prévention publics et partenariats de la division de l'appui opérationnel de la Gendarmerie de l'Hérault et le Délégué du défenseur des droits référent déontologique régional des forces de l'ordre.

Les associations Amnesty international, l'Avocat et la Violence Conjugale (AAVC), la Ligue de l'Enseignement 34.

La Mairie de Sète : la conseillère municipale à la condition féminine, l'adjointe au Maire déléguée à l'Action sociale et vice-Présidente de Sète Agglopôle Méditerranée ainsi que la Conseillère municipale et déléguée à l'égalité et à la prévention des violences familiales et également Conseillère territoriale et déléguée européenne de la mairie de Frontignan.

La Communauté d'Agglomération Sète-Agglopôle-Méditerranée et la chargée de projet égalité et coordinatrice du CISPDR, les coordinateur-ices Programme de réussite éducative (PRE) des villes de Sète et de Frontignan, La coordinatrice du CLSPD de Frontignan.

Les polices municipales de Frontignan, Mèze, Poussan et Villeveyrac ;
Les établissements scolaires du territoire.

La directrice du logement à Sète-Agglomération Méditerranée, le directeur général de Sète Thau Habitat, la chargée de clientèle, le directeur de l'agence Thau Littoral à Hérault Logement ;

Les Conseiller-e-s pénitencier-e-s d'insertion et de probation du SPIP34, le président, le directeur et les travailleurs sociaux de Solidarité Urgence Sétoise,

Une éducatrice du secteur « Société-Solidarité » d'Hérault Sport,

L'assistante sociale et la psychologue de l'UEMO de la PJJ

Le substitut de procureur des parquets majeurs et la vice-procureur du parquet des mineurs et les chargées de mission du pôle VIF du Tribunal judiciaire de Montpellier

La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.



Les groupes de travail du Réseau interprofessionnel de Sète/Bassin de Thau sur le thème des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles

Structuration et programmation en 2023

La structuration et programmation annuelle du réseau est organisée cette année selon **2 formats** de séances (Cf, tableau n°1, *infra*) :

- **6** séances en format **restreint** réparties sur **3 groupes de travail** travaillant sur **2 thématiques croisées** détaillées ci-dessus (Cf, tableau n°2, *infra*) ;
- **3** séances en format **plénière** (dont celle de janvier) visant à restituer, inviter des intervenants extérieurs, établir un bilan et (re)définir les travaux poursuivis ;
- **1** évènement de type rencontre **inter-réseaux** (dont la programmation est à définir).

Tableau n°1 : Agenda et répartition des séances 2023										
12 janv	09 févr	09 mars	13 avril	11 mai	15 juin	06 Jul	14 sept	12 oct	16 nov	14 déc
Plénière	G3	G2	Reportée	Plénière	G2	G1	G1	G3	projet	Plénière

Les séances ont lieu de **9h30 à 11h30** de préférence en présentiel à **L'Espace Victor Meyer situé rue du Moulins à Vent à Sète** ou en visioconférence selon les mesures liées à la crise sanitaire. Les professionnel-le-s participant à cette instance sont régulièrement (ré)informé-e-s par courriels, des dates et lieux de rencontres et/ou d'éventuels réajustements.

Tableau n°2 : Détail des axes et thématiques de travail en format restreint		
Groupes de Travail	Thématique A	Thématique B
G1 « Protection et prise en charge d'urgence »	Coordination des procédures d'accueil, d'évaluation et d'orientation des situations	Formation des professionnel-le-s de 1 ^{ère} ligne (santé, police/gendarmerie, travailleurs sociaux, magistrat/avocats)
G2 « Mise en parcours de sortie des victimes et des auteur-e-s »	Conseils juridiques, accès au droit, et (re)logement	Dispositifs de soin, d'écoute et d'accompagnement à la (ré)insertion
G3 « Sensibilisation-prévention aux violences de couple au sein de la famille et en dehors ¹ »	La prise en charge des enfants, adolescent-e-s et jeunes majeurs victimes, témoins et/ou exposé-e-s	Accompagnement à la parentalité en contexte de violences conjugales

¹ Notamment en situation de harcèlement : au travail, à l'école, dans l'espace public, sur les réseaux sociaux...

Chacun des membres a la possibilité de s'inscrire dans **2 groupes de travail** et par définition, de travailler sur **4 thématiques** sur **6** ; ceci correspondant à une participation maximale de **8 réunions** sur les 10 dates programmées.

D'après le taux de participation moyen dans le cadre de cette instance, la composition des groupes de travail thématique a été fixée à **10 à 15 professionnel-le-s (maximum)**.

Pour chacun des groupes de travail seront identifiés **2 professionnel-le-s référent-e-s** chargé-e-s de restituer en plénière les réflexions, interrogations, propositions et/ou préconisations formulées au cours des séances thématiques.

Depuis le début de l'année 2023, via voltaire participe activement aux réunions du comité des élu-e-s référent-e-s égalité des comme de Sète agglomération, et aux groupes de travail du CISPDR et notamment pour le déploiement de travaux à l'échelle du territoire Bassin de Thau :

- **Dispositif expérimental de formation des professionnel-le-s de santé en partenariat avec la CPTS Bassin de Thau** (inscrit dans le cadre des travaux du groupe de travail n°1) ;
- **Diagnostic en matière de mise à l'abri, d'hébergement et de relogement pérenne ;**
- **Projet de protocole d'urgence mutualisé** (inscrit dans le cadre des travaux du groupe de travail n°2) ;
- **Actions de sensibilisation et de prévention aux violences sexistes et sexuelles et en faveur de l'égalité de sexe et de genre dans les établissements scolaires** (inscrit dans le cadre du groupe travail n°3).



COMPOSITION DU COMITE DE L'EGALITE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE



2023 UN COMITE D'ELUS REFERENTS EGALITE TRES ACTIF

Il se réunit chaque six semaines sous la houlette de M. Josian RIBES Vice-Président Délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations

- **Monsieur Josian RIBES Maire, Vice-Président délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations :**
- **BALARUC LES BAINS :** Madame Joëlle ARNOUX Conseillère municipale
- **BALARUC LE VIEUX :** Monsieur Christian RUIS. Adjoint au Maire.
- **BOUZIGUES :** Madame Elodie KERBIGUET 1ère Adjointe au maire
- **FRONTIGNAN :** Monsieur Georges MOUREAUX Adjoint au Maire-suppléante Mme MAILLARD Adjointe au Maire.
- **GIGEAN :** Madame Leila BERTES Adjointe au Maire
- **LOUPIAN :** Madame Pauline MARTIN Adjointe au Maire-suppléant M. Alain VIDAL Maire de LOUPIAN
- **MARSEILLAN :** M. ARAGON Jean-Claude, adjoint au Maire délégué aux associations et Madame Chantal PROUTEAU, conseillère municipale suppléante.
- **MEZE :** Madame Delphine AKNIN Conseillère Municipale
- **MIREVAL :** Madame Christelle BROOKS Adjointe au Maire
- **MONTBAZIN :** Madame Marjorie RIBES Adjointe au Maire
- **POUSSAN :** Madame Julie PEREA Adjointe au maire
- **SETE :** Madame Myriam REYNAUD conseillère municipale et communautaire
- **VIC LA GARDIOLE :** Monsieur Luc VERGOZ Adjoint au Maire
- **VILLEVEYRAC :** Madame Dominique GRANDSIRE Adjointe au Maire

Le budget du comité égalité engagé en 2023, a été de 18 000 €.

ACTIONS ET PROJETS MENES PAR LA VILLE DE SETE

SETE :

Ce samedi 25 novembre 2023, à l'occasion de la journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants, la Ville de Sète marque son implication dans le soutien des victimes et annonce de nouvelles actions inscrites dans le temps.

Le déroulé de la journée :

- 10h : 1ère marche préventive pour les femmes au départ de la mairie de Sète ;
- 11h : arrivée à l'espace Victor-Meyer (rue du Moulin à Vent) et discours officiels ;
- 11h15 : lecture de poème et minute de silence en hommage aux victimes de féminicide et finalisation de la plantation du Ginkgo biloba.

Une marche préventive, la 1^{re} d'une série

Cette 1ère marche préventive pour les femmes a débuté à 10h départ de la mairie de Sète.

Des marches préventives seront organisées tous les mardis en partenariat avec le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et la Préfecture de l'Hérault, dans l'objectif de faire diminuer le sentiment d'insécurité, de rompre l'isolement des femmes. Il s'agit de leur permettre de s'approprier la ville le soir dans des conditions de quiétude (certaines femmes se privent d'activités le soir par crainte des agressions).

Cette marche a fait étape dans différents lieux symboliques :

- La mairie, maison commune pour tous les citoyens
- Le parc Simone Veil en hommage à cette femme d'Etat, grande défenseuse de la cause des femmes
- Le Cyber espace, lieu dédié en 2006 à la condition féminine
- L'espace Victor Meyer où se tiendront les « rendez-vous entre nous » à partir de février 2024

Un symbole de résilience : plantation d'un Ginkgo biloba

Ce Ginkgo biloba a été planté à l'Espace Victor Meyer, lieu où les forums « Rendez-vous entre nous » organisés par la Ville de Sète se tiendront à partir de février 2024. « Rendez-vous entre nous » doit aider à libérer la parole, favoriser l'expression des femmes sétoises d'aujourd'hui, dans leur diversité sociale et familiale, et améliorer ainsi leur quotidien dans tous les domaines (emploi, culture, sport, santé, parentalité, logement, loisirs, tranquillité publique ...).

Le Ginkgo biloba est l'arbre sacré de l'Orient, symbole d'unité et de paradoxes, d'espoir, d'éternité et de longue vie. Sa force de vie est immense. Sa résilience impressionnante : l'arbre qui existe depuis plus de 300 millions d'années a d'ailleurs survécu à la bombe atomique d'Hiroshima, alors que toute autre forme de vie alentour avait été détruite. Le 6 août 1945 eut lieu l'explosion atomique d'Hiroshima. La végétation autour de l'épicentre fut étudiée au mois de septembre de la même année. Un ginkgo situé près d'un temple détruit situé à un kilomètre de l'épicentre fut le premier végétal à bourgeonner au printemps de l'année suivante.



❖ **Marche préventive contre les violences faites aux femmes et aux enfants.**

Le Samedi 25 novembre 2023, à partir de 10 heures, une marche préventive a été organisée pour protester contre les violences envers les femmes et les enfants.

Ensuite, à partir de 11h15, des poèmes seront lus et une minute de silence sera observée en mémoire des victimes de féminicide.



MAIRIE
de
VILLEVEYRAC

❖ **Conférences sur les violences intrafamiliales**, le jeudi 23 novembre 2023 de 18H30 à 20H Salle Jeanne d'Arc avec la maison de Protection des Familles 34 (unité spécialisée de la Gendarmerie Nationale).

Pour plus d'informations contacter : communication@villeveyrac.fr ou le 09 72 60 89 14



❖ **Dans le cadre de la semaine de l'égalité femmes-hommes et la journée du 25 novembre 2023**, se dérouleront dans la commune de LOUPIAN :

❖ **Collecte de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle**, un des enjeux de l'égalité femmes hommes: des boîtes à dons seront mises à disposition dans le hall de la mairie, à la médiathèque Stéphane Hessel, au Centre Socio culturel Nelson Mandela et au gymnase Alice Milliat aux horaires d'ouverture habituels de ces équipements.

❖ **Une table thématique rassemblant des ouvrages sur l'égalité entre femmes et hommes ainsi que les stéréotypes de genres sera implantée à la médiathèque Stéphane Hessel.** Un quiz sur l'égalité femmes-hommes dans la société sera publié sur nos réseaux sociaux.

❖ **Une exposition intitulée "Genre, et si on inversait les genres"**, travaux réalisés par des élèves d'une classe de 6ème du Collège Olympe de Gougues suite un travail interdisciplinaire autour des stéréotypes de genre sera installé dans la vitrine de la mairie.

Pour plus d'informations contacter : pauline.martin@loupian.fr ou le 04 67 43 82 07





Mars 2023

- ❖ **Journée des femmes et des arts**, l'égalité dans le domaine culturel et artistique, pour valoriser des artistes féminines
- ❖ **Conférences Le projet expédition** par Géraldine Le Roux et Sylvie Crossman, un tour du monde en voilier avec un équipage entièrement féminin dédié à l'étude et à la lutte contre la pollution plastique.
- ❖ **Lutte contre les violences sexistes dans les milieux festifs auprès des bars et restaurants** avec une Affiche de sensibilisation destinée aux fêtes de Mèze et autres manifestations Festival de Thau, Mèze Electro.
- ❖ **Valoriser le sport féminin** lors de la remise de trophées pour sportifs méritant.
- ❖ **Création d'un collectif de femmes pour valoriser et soutenir l'entrepreneuriat au féminin.**
- ❖ **Actions de prévention auprès des écoles primaires avec l'intervention de la MPF de Lunel dans des classes de CM1+CM2.**
- ❖ **Participation aux Assises Nationales de France Victimes en juin à Montpellier.**
- ❖ **Sitting contre les discriminations** organisées avec le Collège Jules verne.
- ❖ **Lutter contre les stéréotypes de genre dans le sport** avec l'organisation d'un match de futsal entre l'équipe garçon de l'Espace Jeunes et les féminines du FC Sète.

Mèze

Une campagne de lutte contre les violences sexistes faites aux femmes

« Le sexisme ne recule pas en France. Au contraire, ses manifestations les plus violentes s'aggravent, et les jeunes générations sont les plus touchées », signale Delphine Alkin, conseillère municipale de Mèze qui lance une campagne d'affichage dans les bars et restaurants.

L'objectif est de sensibiliser aux violences faites aux femmes. Elle rappelle les chiffres communiqués par le ministère de la Santé et le Haut Conseil à l'égalité femmes hommes. « En 2022, 1 femme sur 2 a déjà subi des violences sexuelles ou sexistes en France, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-conjoints, 23 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire, 14 enfants mineurs sont décédés, tués par leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple et pourtant, 70 % des plaintes de violences sexuelles sont classées sans suite ». Elle veut profiter des fêtes à Mèze pour lutter contre les violences sexistes et sexuel-

les au travail, dans la sphère privée et aussi dans l'espace public, par des actions de prévention et de sensibilisation comme l'affiche qui rappelle que ces actes de violences sont aussi punis par la loi.

Obtenir plus de moyens

Si l'action vise le grand public, l'objectif est aussi d'alerter les pouvoirs publics pour obtenir plus de moyens. Sur Mèze le CCAS reçoit chaque jour des plaintes. « Il faudrait un acteur central pour coordonner les divers acteurs sur Mèze », insiste Delphine Alkin. Une formation des services recevant du public et de la police municipale a été réalisée par le Cdiff 34 sur la manière d'accueillir les victimes, et des actions de sensibilisation auprès des jeunes ont été réalisées.

> Numéros utiles : Enfance en danger : 119. Violences femmes info : 3919. Par SMS, si vous ne pouvez pas parler : 114. En cas d'urgence : 17.

► Correspondant Midi Libre : 06 21 90 71 21



L'affiche de la campagne dans les bars et restaurants.

Impulsée dans le cadre du réseau VIA VOLTAIRE en partenariat avec le CISPD-R de Sète-Agglomération, une manifestation s'est concrétisée via l'animation de stands et d'ateliers dans la cour du lycée Paul VALÉRY ;

VIOLENCES HARCELEMENT EGALITE SENSIBILISATION DES ELEVES DU LYCEE PAUL VALÉRY.



Une journée d'action, de sensibilisation, de prévention des violences sexuelles et sexistes et en faveur de l'égalité femme/homme a été organisée le jeudi 16 novembre 2023, dans la cour du lycée Paul-Valéry.

- ❖ **Au total 600 élèves de la seconde à la terminale ont été sensibilisés**, Sur une table étaient collés des dizaines de petits bouts de papier colorés reprenant les préoccupations des jeunes dans la rue, sur les réseaux sociaux et au lycée : "M'habiller comme je veux", "Rentrer chez moi en toute sécurité", "Je veux aimer librement la personne de mon choix", "Ne pas se faire siffler parce qu'on est une femme", «Ne plus prendre des photos secrètes de nous ».
- ❖ *« C'est une bonne initiative, jugeait une lycéenne de seconde.*
- ❖ *« Énormément utile, ajoutait une autre. J'ai trouvé plein de numéros que je pouvais appeler. »*
- ❖ *Chloé et Emma relevaient : « Dans chaque stand, il y avait des infos qu'on n'avait pas, des associations que l'on ne connaissait pas*



ASBB VOILE Affiliée Fédération Française Voile n° 34029
 BL n°1 Pôle sportif Alain Colas
 rue des Trimarans
34540 BALARUC LES BAINS

La Plaisance au Féminin

Balaruc les Bains – samedi 21 et dimanche 22 octobre 2023

Samedi 21 octobre :

Dès 10H au Piano Tiroir :

- ❖ Associations présentes Fédération Française de Voile, Ligue et CDV - ASBB Voile
 - ❖ Lycée de la mer de Sète
 - ❖ Centre Nautique de Balaruc les Bains
 - ❖ Entre Ciel et Mer (accompagnement post-cancer su l'eau)
 - ❖ Projet Gens de Mer
 - ❖ Les Médiathèques de l'Agglo
- Prise des inscriptions au grand embarquement du dimanche.

❖ 14H00 : Table Ronde "Les métiers de la plaisance au féminin"

Intervenantes :

- Sophie Poch, Directrice adjointe du lycée de la mer de Sète
- Valérie Moens, responsable après-vente du chantier Outremer
- Corinne Quitane, assistante de direction du port de plaisance de Sète
- Christelle Grison, matelot à bord de yacht, formation Capitaine 200

- Elèves au lycée de la mer
- Animatrice : Hélène Schaeffer, journaliste (Le Marin).

❖ **16H30 : Table Ronde "La Voile au Féminin"**

Intervenantes :

- Isabelle Espinasse, Championne de France Handivoile
- Marion Mortefon, championne du monde de Wing Foil
- Marie Claire Durand, directrice du YCM et intervenante dans le Handivoile
- Marie Noëlle Castan, navigatrice tour du mondiste
- Corinne Rouzet, regatière à l'ASBB Voile
- Animatrice : Sophie Hachet, navigatrice tour du mondiste et journaliste

❖ **20H30 : Présentation, en avant-première, du film « Flo » - Florence ARTAUD**

Places à réserver sur le site asbbvoile.fr

<https://www.helloasso.com/associations/asbb-voile/evenements/plaisance-au-feminin>

❖ **Dimanche 22 octobre : "Femmes à la Barre" en association avec le Centre Nautique**

❖ **Dès 9H : Accueil au Centre Manureva,**

❖ **Embarquez pour une petite navigation sur l'étang de Thau** à bord des voiliers habitables de l'ASBB Voile, ainsi qu'à bord des voiliers du Centre Nautique. 2 sessions : 10h/12h et 14h/16h.

Inscriptions

: <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdDJgWzVo6NJw1HzBehN7Q7UcblghW6uZ4rNf8LRtD36Ckf4w/viewform>

❖ **Initiation à la voile radiocommandée.**

Restauration sur place par l'association Bal'ados.





A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes

Des actions ont été mises en œuvre

Par la direction des Ressources Humaines et le CISPDR de Sète agglomération méditerranéenne.

- ❖ Intervention de l'équipe de la Maison de la protection des familles de la Gendarmerie Nationale, diffusion de trois spots percutants destinés aux agents.
- ❖ Jeudi 09 mars 2023, Atelier découverte de « Rio Alberto », Mouvement vital et expressif aussi nommé « le yoga d'Amérique du Sud » cette pratique est originaire de l'Argentine



Coach : Paola VARGAS

**Jeudi 09 mars 2023, Entretien physique et self défense pour les agents
Coachs : Sandrine & Jérôme NARCISSE - Training Camp**



**EN 2023 – 7 GROUPES DE TRAVAIL ONT ETE ORGANISES
PAR LE COMITE DES ELUS REFERENTS EGALITE.**

1-2 groupes de travail pour organiser : VIOLENTOMETRE ET SACS A PAIN :

La distribution des 46 000 sacs à pain fut un gros et franc succès pour l'ensemble des référents égalités des 14 communes, les boulangeries ont toutes distribué ces sacs à pain en plus d'être utile pour les victimes cela a été positif économiquement pour elles. Les habitants des communes ont montré un intérêt particulier pour le violentomètre.

2- 2 groupes de travail concernant : DROITS DES PERES THEME ALLOCATIONS FAMILIALES :

Le sujet de la réunion « Droits des pères » est exposé par Madame ROUCOULET, elle souligne les écarts importants entre les mères et les pères en ce qui concerne les allocations attribuées par la CAF.

Malgré la séparation d'un couple, puis la mise en place d'une garde alternée décidée par le JAF, la mère reste souvent la seule bénéficiaire des versements APL et Allocations familiales et autres (rentrée scolaire...).

Lorsque le père engage les démarches pour avoir un numéro allocataire ce n'est guère mieux, en exemple un père de famille a commencé à percevoir ses APL, 4 ans après sa demande, et il n'existe pas de rétroactivité.

Malgré toutes les démarches effectuées, le père ne bénéficie pas de la moitié de ses droits, seule la mère perçoit les allocations.

Il y a quelquefois des ententes entre femmes et hommes séparés mais cela ne concerne pas la majorité des séparations en garde alternée.

3- 2 groupes de travail : ACCUEIL ET HEBERGEMENT D'URGENCE SUR LE TERRITOIRE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE :

- ❖ **Balaruc-les-Bains** : 1 Hébergement d'accueil d'urgence
- ❖ **Mèze** : 2 lieux sont proposés, il s'agit d'Hôtels « Le Thalassa » et « Bienvenue » malheureusement les conditions d'hébergement de certaines chambres ne cadrent pas avec les besoins d'une femme victime de violences ainsi qu'à ses enfants. En effet, la notion d'apaisement et sécurité n'est pas au rdv.
- ❖ **Le SUS** : Solidarité Urgence Sétoise, très souvent dispose des places d'hébergement d'urgence.
- ❖ **La MDS** : Maison des Solidarités sur le bassin de Thau propose également des places d'hébergement d'urgence.

Présentation du dispositif d'hébergement par VIA VOLTAIRE :

- Complexité des processus et mécanismes en jeu
- Réseau de prévention, personnel clinicien
- Pour les enfants, mise en place de groupe de paroles, protection de l'enfance.
- Réseau Sète/Bassin de Thau sur le thème des violences conjugales, intrafamiliales, sexistes et sexuelles : Diagnostic territorial 2023

Critères d'évaluation retenus :

Le recueil tient compte de l'anonymat des situations et repose sur différents items :

La connaissance ou non des situations au regard du service afin d'interroger le repérage précoce des situations de violences conjugales.

- **La domiciliation de la famille ;**

- **Caractéristiques de la personne** concernée (âge, sexe) ;

- **La situation familiale ;**

- **La sollicitation du service** : en urgence, sur orientation par des tiers ou dans le cadre du suivi habituel mis en œuvre par le STS ou le CCAS/CIAS ;

Le contexte des violences : conjugales, intrafamiliales, dans la sphère professionnelle, liée à la prostitution...

Le type de violences : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques telles que la privation de l'accès aux ressources, administratives et statutaires telles que la rétention de papiers officiels..., cyber violences

- **L'orientation préconisée** à ce moment-là vers : le **CIDFF, FV34, la CAF, la gendarmerie, via voltaire, les urgences médicales**, la mobilisation du protocole d'hébergement d'urgence, unedemande de logement social après l'urgence... ;

Les freins éventuels à cette orientation : liés à la personne qui ne voulait pas donner suite, liés à l'institution vers laquelle la personne avait été orientée, lié à un manque d'outil et de dispositif tels qu'un hébergement, une permanence d'écoute psychologique, un espace de rencontre protégée pour l'exercice des droits de visite, un accompagnement spécifique à la (ré)insertion et/ou (re)scolarisation des enfants... ;

Les améliorations éventuelles du dispositif à prévoir afin de pouvoir faire remonter ce qui peut être amélioré dans la prise en charge.

Les commissariats ne prennent plus de mains courantes, seulement les plaintes sont prises en compte.

Un autre constat a été fait sur le manque de médecin légiste sur le bassin de Thau, pour examiner les femmes ou enfants victimes de violences conjugales, l'accompagnement doit se faire à Montpellier.

Cependant le conseil départemental pense à un conventionnement avec les taxis qui après évaluation est très faible en termes de coût, ou créer une association spécifique à cet effet.

Situation nouvelle : Nous estimons également à 21 % le nombre d'hommes battus en 2023.

Une prise en charge des hommes violents est possible auprès de Via Voltaire, souvent dans de nouvelles relations de couples, dès lors qu'ils sentent la violence monter, ils se tournent vers des associations et psychologues pour les aider.

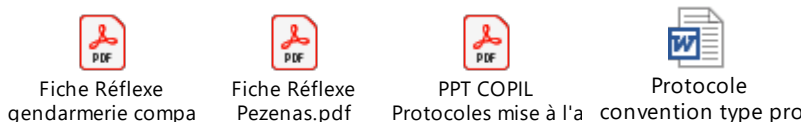
Lucie BRISSET rappelle que l'observatoire a créé des fiches réflexes.

Elle rappelle que ce comité a un objectif de proposition pour la protocolisation. ce n'est pas toujours appliqué et aussi que parfois il y a des éléments informels qui fonctionnent.

Des fiches réflexes ont été établies par la gendarmerie (doc en P.J)

Un tableau est présenté dans la perspective d'associer les communes du territoire non couvertes à ce jour et en cohérence avec les découpages administratifs correspondant aux institutions mobilisées dans le cadre de ces protocoles (services sociaux communaux, départementaux et forces de l'ordre).

Est présenté également, un support de présentation des protocoles qui a été diffusé lors du comité de pilotage (à l'échelle départementale, avec l'appui de l'ODVF34) et au sein duquel figure une cartographie ainsi qu'un modèle de convention type.



Le SUS expose le fait que certaines victimes ne souhaitent pas changer de ville lors de mise à l'abri même si elles sont en danger, ce qui est problématique autour des petites communes où tout le monde se connaît : mise à l'abri dans d'autres communes, les victimes pour la plupart, ne veulent pas s'éloigner de leurs proches, de l'école de leur enfant ou de leur lieu de travail et cela est difficile.

- ❖ **En 2024, Le comité égalité souhaite réaliser un annuaire « contacts pour les victimes de violence » pour le diffuser sur les différents supports (sites internet des mairies, bulletins municipaux, pages Facebook...)**
- ❖ **Le CISPD-R est là pour apporter des solutions grâce au réseau qu'il le compose et propose que l'étudiant alternant en communication puisse mener ce projet avec le comité égalité en 2024.**

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES LIEES AU GENRE

En premier lieu, des formations spécifiques sensibilisent les agents et aident à une meilleure gestion des cas de violence. La loi n°2014-873 du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit dans son article 51, une formation initiale et continue pour les personnels exposés à ces situations, de par la nature de leur profession. Ces sessions portent sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et les mécanismes d'emprise psychologique.

→ En 2023, 194 agents et autres intervenants ont été formés sur ces thématiques

EN MATIERE D'EGALITE FEMME/HOMME, SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE A AGIT EN METTANT EN ŒUVRE TOUTES LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES EXISTANTES S'APPLIQUANT AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES.

C'est ainsi qu'une **RÉFÉRENTE DÉONTOLOGUE** a été désignée en août 2018, dont la mission est de protéger les agents territoriaux, les accompagner et les orienter dans l'application de leurs droits et obligations.

Elle peut dans ce cadre être saisie sur les situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement moral et d'agissements sexistes.

Elle est également chargée de recueillir et traiter les signalements émis par les lanceurs d'alerte, témoins de crimes ou de délits de toute nature, ce qui peut donc inclure les actes de discrimination sexistes ou harcèlement.

La mise en œuvre effective du dispositif a été mis en œuvre le 08 mars 2022.

- Le législateur renforce, tout d'abord, les moyens de lutte contre les violences au sein des trois versants de la fonction publique.
- Ainsi, le décret n°2020-256 du 13 mars 2020, prévoit depuis le 1er mai 2020, que toute collectivité ou établissement public doit mettre en œuvre un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes (cf. décret n° 2020-256 du 13 mars 2020).

La mise à jour des données sur le rapport égalité hommes femme et plus particulièrement sur le dispositif de signalement et de traitement des situations de violence sexuelles, de discrimination, de harcèlement moral et d'agissements sexistes.

Conformément l'accord du 30 novembre 2018 et de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique en matière d'égalité professionnelle dans la fonction publique, la responsable pôle santé sécurité au travail a rédigé le dispositif de signalement et de traitement des situations de violence sexuelles, de discrimination, de harcèlement moral et d'agissements sexistes.

- **En 2022 Sète agglomération méditerranée s'est engagé à réaliser un guide d'information sur les violences sexuelles et sexistes ce guide papier a été réalisé en 2023. Une cellule de signalements a été créée, la référente est la directrice des ressources humaines de Sète agglomération méditerranée. Le guide est joint à ce rapport égalité 2023.**

LA PARENTALITE

En effet, la parentalité impacte le déroulement de la carrière, notamment celle des femmes, elle peut être un obstacle à la promotion et à la responsabilisation, donc un frein à l'augmentation de salaire.

Les nouveaux dispositifs offrent une plus grande souplesse et réduisent l'inégalité face à la parentalité, dans la sphère professionnelle. De plus, les évolutions sociétales font que de plus en plus de pères souhaitent s'investir davantage dans leurs responsabilités familiales et bénéficier d'une meilleure conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie privée.

Ainsi, le décret n° 2020-529 du 5 mai 2020 prévoit la prise en compte des périodes de congé parental ou de disponibilité afin d'élever un enfant, pour l'avancement des agents concernés, en grande majorité des femmes, pendant cinq ans.

Il est également prévu une plus grande modulation de la durée du congé parental (entre deux et six mois) et l'élargissement de la période, c'est-à-dire jusqu'aux douze ans de l'enfant, pendant laquelle la disponibilité pour élever un enfant est de droit.

Ces dispositions sont applicables à tous les congés parentaux et les disponibilités, pour élever un enfant cours depuis la publication de la loi de transformation de la fonction publique, soit le 6 août 2019.

Développer le soutien à la parentalité :

- **Un guide 2023 a été réalisé pour Informer les agents de Sète agglomération méditerranée des nouvelles mesures, encourager les hommes à bénéficier des dispositifs liés à l'exercice de la parentalité, Il est joint au rapport égalité 2023.**





QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DES ACTIONS CONJOINTES.

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore plus prégnantes dans les quartiers et les territoires fragilisés pour trois raisons : la concentration de la pauvreté induite par des inégalités aiguës en matière d'emploi, la répartition traditionnelle renforcée des rôles sociaux entre les femmes et les hommes, ainsi que l'accès aux droits et aux services, notamment publics.

« L'Ile de Thau et le Centre-Ville Ile Sud » éligibles à la politique de la ville, sont rattachés au

contrat de ville de la commune de Sète.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité transversale de ce contrat de ville et une volonté affirmée de la commune.

D'ailleurs a été mis en place une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes dans l'élaboration et la mise en œuvre du contrat de ville, dans toutes ses thématiques. La production systématique de données sexuées pour toutes les actions du contrat permet d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier.

La question de l'Egalité Hommes-Femmes est traitée transversalement dans le cadre de l'appel à projet annuel du Contrat de ville et on la retrouve aussi dans d'autres politiques sectorielles : le CISPDR, la GUSP, le projet urbain ainsi que le prochain contrat local de santé.

ACCES AUX DROITS

Le travail des associations a pu prendre également différentes formes allant de l'émancipation des femmes, à leur insertion professionnelle, la lutte contre les discriminations de genres ou à leur protection.

- **FRANCE VICTIMES** est venue en aide et a accompagné 150 femmes dont 120 issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 30 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- **CONCERTHAU** : action « Bien dans ses baskets » a réuni 52 femmes dont 40 femmes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 12 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- **CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)** : pour l'activité « Accueil de jour », ont accueilli 70 femmes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dont 40 femmes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 30 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- **RENAISSANCE 34** dans le cadre de la Lutte contre les discriminations a suivi 150 femmes dont 80 étaient issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 70 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.

→ **LA MATRICE DE THAU** dans le domaine de ses activités en ateliers a reçu 312 femmes dont 223 femmes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV), 89 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.

→ **SECOURS POPULAIRE « ACCES AUX DROITS, RELAIS SANTE ET FRACTURE NUMERIQUE »** a reçu 170 femmes dont 110 femmes issues de quartiers prioritaires (QPV) et 60 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.

904 femmes ont eu recours aux associations d'accès aux droits dont 613 femmes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV), et 291 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.

SOLIDARITE ET CITOYENNETE

Le travail des associations a pu prendre différentes formes allant de l'émancipation des femmes, à leur expression (Artistique ou citoyenne).

- ❖ **CONCERTHAU** pour l'action « Le goût de la mémoire » a réuni 62 femmes dont 17 femmes issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 45 femmes sur Sète hors QPV.
- ❖ **CONCERTHAU** pour l'action « Maison citoyenne des femmes » a reçu 50 femmes dont 45 issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV) et 5 femmes hors de la ville de Sète hors (QPV).

112 femmes ont eu recours aux associations et 62 femmes étaient issues des quartiers prioritaires de la ville (QPV), 50 femmes sur Sète hors QPV.

SANTE

Le travail des associations ou institution (CCAS – Centre social) a pu prendre également différentes formes allant de l'émancipation des femmes, la sensibilisation au bien-être santé, l'éducation sexuelle, la lutte contre les discriminations de genres, la lutte contre les violences conjugales et familiales.

LE RESEAU PROFESSIONNEL VIA VOLTAIRE, pour lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales, il regroupe une centaine de professionnels de la justice, du social, du CISPDR, lors des séances mensuelles sont présents une vingtaine de représentants des quatorze communes du territoire.

- ❖ **VIA VOLTAIRE POUR SON ACTION PROJETS ENFANTS ADOS** a reçu 15 femmes dont 10 issues des quartiers prioritaires (QPV), 3 femme issue de Sète hors QPV, 2 femmes issues de la ville de Frontignan.

15 femmes ont bénéficié du service associatif dont 10 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) 3 femmes de la ville de Sète hors QPV et 2 femmes issues de la ville de Frontignan.

PARENTALITE

Le travail des associations ou des institutions (CCAS – Centre social, SAM – Médiathèque André Malraux) a pu prendre également différentes formes allant du soutien à la parentalité, la médiation familiale en amont ou en aval des problématiques, alphabétisation, réflexion autour de l'environnement scolaire et tout ce qui peut favoriser la réussite des enfants.

- ❖ **CONCERTHAU** pour son activité « Ecole des mères » a accompagné 66 femmes dont 46 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV), et 20 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- ❖ **CONCERTHAU** pour son activité « Lecture en chemin » a accueilli 20 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) dont 18 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV), et 2 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- ❖ **CENTRE SOCIAL** pour son activité « Café des parents » a accueilli 249 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV) dont 175 femmes issues des quartiers prioritaires (QPV), et 74 femmes issues de la ville de Sète hors QPV.
- ❖ **LES LIEUX DU LIEN** dans le cadre de ses activités, a reçu 345 femmes dont 45 issues des quartiers prioritaires (QPV), 100 femmes issues de la ville de Sète hors QPV et 200 femmes hors de Sète et Frontignan.
- ❖ **LA MEDIATHEQUE ANDRE MALRAUX DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE** dans le cadre de l'action « Tremplin pour la parentalité » a reçu 3916 femmes dont 1382 issues des quartiers prioritaires (QPV) et 4056 femmes issues de la ville de Sète hors QPV
- ❖ **LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT « ESPACE PARENTS-ENFANTS »** a permis à 9 femmes des quartiers prioritaires (QPV) de se rencontrer pour discuter.
- ❖ **CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)** projet « Permanences de conseil conjugal et familial » a mené des permanences de conseil conjugal et familial auprès de 140 Femmes dont 80 issues des quartiers prioritaires (QPV) et 60 femmes issues de la ville de Sète hors QPV, ont pu prendre conseils.

4 745 femmes dont 3 289 issues des quartiers prioritaires (QPV), 1256 issues de la ville de Sète hors QPV, et 200 femmes d'autres villes ont bénéficié de services associatifs et publics.

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

Le Pôle Développement territorial et le Service Culture et Patrimoine ont procédé à un questionnaire de Parité Femmes/Hommes sur 2023 pour l'établissement « Conservatoire CRI MANITAS DE PLATAS DE PLATA et ses antennes de Frontignan et Mèze :

1. Effectif

Grille en chiffre des effectifs

	Cat C	Cat B	Cat A
femme	11	30	3
homme	2	36	6

2. Le public

femme	669
homme	528

3. Les partenaires

Intervenants en établissement culturel sur l'année écoulée

femme	46
homme	168

1. Actions

Actions spécifiques dans le domaine de la parité en direction des femmes (spectacle, atelier, etc.)

	actions
femme	0
homme	0



Atelier de Pédagogie Personnalisée de Sète agglomération méditerranéenne (APP) :

Atelier de Pédagogie Personnalisée de Sète agglomération méditerranéenne :

En 2023, l'APP met en place trois dispositifs de formation :

- ❖ Préparation à la certification TOSA,
- ❖ Projet pro module compétences numériques
- ❖ Évaluation CléA socle de compétences et connaissances professionnelles CléA

Les objectifs et les projets des bénéficiaires varient : initiation ou perfectionnement en bureautique, accompagnement à la reconversion professionnelle, validation des certificats **TOSA et CLEA** ; avant de trouver un emploi, une formation qualifiante, de se reconverter ou de s'adapter à un nouveau poste de travail.

- ❖ **En 2023, 69 femmes ont été accueillies à l'APP dont 53 ont bénéficié d'un parcours individualisé de formation.**
- ❖ **Les femmes représentent 71% des publics APP.**

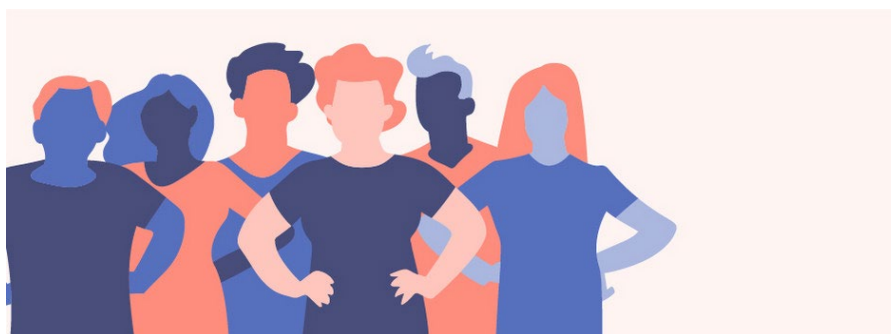
DEVELOPPEMENT DURABLE :

Les Chantiers Jeunes d'Implication Locale (CJIL) et la MLIJ

- ❖ 7 chantiers réalisés : 62 bénéficiaires de moins de 26 ans dont 18 femmes et 6 QPV
- ❖ 2 chantiers permanents avec la ligue de l'enseignement

LA RECYCLERIE 24 candidats, dont 22 femmes, dont 15 RSA et 12 QPV

DEFI WEB 15 candidats, dont 3 femmes, dont 12 RSA et 2 QPV



DISPOSITIF HUB NOMADE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

Une synergie renforcée entre les services du CISPDR et France travail visant à intégrer rapidement les jeunes en difficultés dans le dispositif du Contrat d'engagement jeune et leur permettre de bénéficier d'une aide financière et d'un accompagnement personnalisé

- ❖ **En 2023, le HUB NOMADE** a permis d'orienter, d'accompagner vers l'emploi, la formation, la création d'entreprise, l'accès au droit (RSA, ASS, ARE, AAH), ou des missions en service civique **155 femmes** ;

Déployé avec efficacité depuis plusieurs années sur le territoire le HUB nomade a multiplié ses actions en 2023 pour agir efficacement au plus près des communes et de leurs besoins.

- ❖ **389 jeunes ont pu bénéficier de la dynamique du Hub nomade** : retour à l'emploi, formations qualifiantes, immersions professionnelles, services civiques, accompagnement dans des dispositifs spécifiques etc...



Des actions innovantes et remarquables ont été déployées autour de l'emploi :

- ❖ **La découverte des métiers autour de la « smart city »** grâce à l'entreprise Dalkia electrotechnics à Frontignan : 15 jeunes éloignés de l'emploi ont pu découvrir ces métiers à travers divers ateliers destinés à tester leurs habiletés.

A l'issue de ces ateliers 2 jeunes éloignés de l'emploi et sans qualification ont été recrutés

Atout jeune : des sessions de 3 jours de coaching emploi intensif pour des jeunes des QPV et éloignés de l'emploi

Le Hub nomade a également accentué son action et innové sur la prévention de la délinquance et de la récidive :

- ❖ **En permettant aux services du Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP)** de réaliser les suivis des personnes sous-main de justice au sein des locaux de France travail et d'initier une synergie efficace entre les conseillers des deux institutions.
- ❖ **En activant un Cellule Territoriale de Suivi Individualisé (CTSI) agissant auprès des communes** connaissant des problèmes récurrents de petite délinquance. Ce nouveau dispositif basé sur la collaboration entre la gendarmerie, la PM, des éducateurs sportifs, les services de Thau Agglo et France travail permet d'identifier les jeunes « à problèmes » et de leur proposer un parcours d'insertion rapide, efficace et sur mesure.

LA CLAUSE SOCIALE

- Pour les ateliers et chantier d'insertion : 28 femmes et 40 hommes
- Pour la clause : 27 femmes et 233 hommes

DE BELLES AVANCEES !

Sur le chantier du pont sur le canal de la PEYRADE, 3 femmes sont ingénieurs ouvragistes, elles travaillent au sein de l'entreprise BUESA, par ailleurs, la responsable de la maîtrise d'œuvre SEDEOA est une femme également.

- ❖ Une femme ingénieur est responsable du service voirie et des réseaux secs elle a réussi le concours d'ingénieur territorial elle a été stagiairisée.
- ❖ Une femme est urbaniste-ingénieur elle a été recrutée
Cela démontre l'évolution de ces métiers réservés auparavant qu'aux hommes.



Commande Publique

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que : « L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions ». Comme les objectifs stratégiques des politiques publiques économiques et financières sont notamment mis en œuvre au sein des politiques d'achat public, celles-ci font partie intégrante du champ de la loi cadre.

L'article 16 de cette loi a renforcé les interdictions de soumissionner à la commande publique pour les entreprises qui ne respectent pas les obligations légales en matière d'égalité femmes-hommes.

L'article L. 2141-4 du CCP (L. 3123-4 pour les concessions) impose notamment, à tous les acheteurs et aux autorités concédantes d'exclure de la procédure de passation des marchés les personnes qui ont été condamnées au titre de l'article L. 1146-1 du code du travail, relatif à la méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'égalité entre les hommes et les femmes dans les marchés publics est cruciale pour promouvoir la diversité et l'inclusion et en encourageant la participation égale des genres, les marchés publics peuvent contribuer à briser les stéréotypes.

Les entreprises concernées doivent donc satisfaire à cette obligation d'égalité, qui porte notamment sur les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion, mais également sur les mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

- ❖ Au sein du service commande publique de Sète agglomération méditerranéenne, lors du dépôt de leur candidature, les entreprises doivent systématiquement attester sur l'honneur qu'elles respectent bien cette obligation et nous transmettre à ce titre, un formulaire DC1 (lettre de candidature). Dans le cas où cette formalité n'est pas accomplie, nous demandons au candidat concerné de régulariser sa candidature afin de vérifier qu'il respecte bien cette obligation.

La composition de l'équipe : 12 femmes et un homme !

Bien loin de l'égalité mais nous recevons en majorité des candidatures féminines sur chaque recrutement.

Enfin, pour compenser, nous avons laissé la possibilité aux agents de faire du télétravail pour concilier la vie privée et la vie professionnelle.

Les samedis sport 2023

A l'approche des jeux olympiques paris 2024 et grâce à l'impulsion du Label terre de Jeux 2024, le service des sports a choisi de développer largement l'évènementiel sportif sur l'ensemble du territoire.

Sète agglomération méditerranéenne a mis en place depuis Avril 2023, les « samedis sport » qui ont pour objectif de faire rentrer le sport dans le quotidien des citoyens en proposant chaque mois, une matinée sportive, présent sur l'ensemble des communes d'ici fin 2024.

En 2023, 7 communes ont eu l'occasion de recevoir un « Samedis sport » organisé dans le centre des communes pour environ **4 000 personnes touchées**.

Ces journées sont l'occasion pour les citoyens, parents et enfants, de découvrir de nouvelles disciplines sportives mais également de mettre en valeur les sportifs et sportives de haut niveau du territoire.

En effet, lors de ces Samedis Sport, SAM choisi de mettre en avant et **récompenser ces sportifs et sportives qui font briller le territoire** par leurs résultats en compétition nationale ou internationale.

Au cours de ces temps d'échanges, **4 sportives ont pu témoigner sur leurs expériences et leur parcours**, ainsi que 5 sportifs. Leurs témoignages sont pour nous un moment important lors de nos « Samedis Sport », car ces personnes inspirantes, aux parcours atypiques, peuvent être un exemple pour les enfants ou adolescents présents sur ces matinées.





PERSPECTIVES 2024

→ Programme parité Paris 2024

Partant du constat que moins d'1% des infrastructures sportives portent en France le nom d'une athlète ou d'une personnalité féminine, SAM réfléchit activement à la possibilité de nommer une de ses infrastructures au nom d'une personnalité sportive ayant un lien avec la collectivité.

→ Journée paralympique

Dans la continuité des Samedis sport, il est actuellement considéré la possibilité d'organiser au sein de la commune de Poussan, une journée dédiée aux handisports. Sur demande de la commune, cette journée serait dans un premier temps dédié aux scolaires de la commune pour ensuite être accessible au plus grand nombre. Notre souhait serait d'organiser la première édition en octobre 2024 pour la journée paralympique et pérenniser cette initiative dans le temps pour le proposer à l'ensemble des communes du territoire.

→ Actions auprès des clubs

Sensibiliser les clubs et associations sportives en vue d'une amélioration du taux de mixité dans certains sports, de l'augmentation de l'offre de sports à dominante féminine et d'une représentation équilibrée au sein des instances dirigeantes, via des formations.

POURSUIVRE CE QUE NOUS AVONS FAIT EN 2023

ET

CE QUE NOUS VOULONS FAIRE EN 2024



RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LA RUE

ET LES TRANSPORTS GRACE AUX MARCHES PREVENTIVES DE SECURITE.

Beaucoup d'études montrent que les femmes évitent ou désertent certains espaces publics en raison du sentiment d'insécurité qu'elles y éprouvent.

C'est pourquoi une expérimentation est menée sur la ville de Sète sur le quartier prioritaire centre-ville Ile Sud. Il s'agit de marches préventives de sécurité, ces marches consistent en des enquêtes de terrain conduites par des groupes de femmes résidant ou fréquentant un quartier, en l'occurrence celui du centre-ville Ile Sud.

Les marcheuses arpentent le secteur à pied en soirée, pour établir un diagnostic de l'environnement urbain et de la tranquillité publique. L'objectif est de se fonder sur la vision particulière des femmes, de faire appel à leur expérience concrète d'usagères de la ville pour évaluer la sécurité des lieux urbains et formuler des recommandations d'aménagement à destination des autorités publiques pour renforcer leur sentiment de sécurité

→ **Déployer ces marches dans d'autres quartiers et communes.**

MENER DES ACTIONS AUPRES DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

→ Les jeunes femmes Selon les enquêtes de victimation, les femmes âgées de 18 à 25 ans sont davantage concernées par les violences sexistes (violences conjugales, agressions sexuelles, harcèlement de rue, mariages forcés...). Elles ne sont souvent pas éligibles aux minima sociaux et peuvent cumuler les difficultés d'ordre social et professionnel. Enfin, elles ne se reconnaissent pas toujours dans les dispositifs de prévention et de protection qui existent, **il faut donc développer une information et des actions pour elles.**

POURSUIVRE LE TRAVAIL SUR LE LOGEMENT D'URGENCE ET PROVISOIRE DES FEMMES VICTIMES

→ La question de l'hébergement dans les situations d'urgence et l'accès à un logement autonome reste complexe pour les femmes victimes. Plusieurs problèmes se posent en effet : le nombre de places dans les lieux d'hébergement spécialisés pour l'accueil de femmes victimes de violence en situation d'urgence semble insuffisant par rapport aux besoins. Un certain nombre d'entre elles ne trouvent pas de logement dans le parc privé ou social et restent donc dans les dispositifs d'hébergement temporaire. Le « turn-over » dans ces structures devient trop faible. Et les démarches pour trouver un logement, notamment social, restent longues.

→ Aussi, la Sète agglomération méditerranéenne a mis en place un groupe de travail sur l'hébergement et le logement des femmes victimes de violences avec l'ensemble des partenaires concernés par la question, afin d'envisager des pistes d'amélioration, c'est un dossier prioritaire.

→ **L'objectif en 2024 est d'adapter et de diversifier l'offre d'hébergement spécialisée** afin de mieux répondre aux situations et de faciliter l'accès au logement autonome pour les femmes sorties des violences.

ORGANISER DES STAGES DE SELF-DÉFENSE ET D'AUTO-DÉFENSE VERBALE

→ Pour trouver de la réassurance dans l'espace public et apprendre à dire STOP, les stages de self défense et d'auto-défense verbale seront soutenus. Savoir comment réagir en cas d'agression physique ou verbale permet de se sentir plus à l'aise, notamment dans la rue et les transports en commun.

Une autodéfense verbale et mentale, d'abord, pour « apprendre à s'affirmer, poser sa voix et mettre ses limites en toutes circonstances », poursuit la présidente. Une autodéfense physique avec l'apprentissage de mouvements qui ne demandent pas de condition physique particulière

Le CISPDR de Sète agglomération méditerranéenne soutiendra des structures proposant ce type d'actions.

CE QUE NOUS VOULONS FAIRE ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR LES MODES DE GARDE

→ Trop de femmes et d'hommes restent sans activité ou à temps partiel subi car les possibilités de garde d'enfants sont insuffisantes, ce phénomène touche encore plus durement les femmes et les hommes à la tête d'une famille monoparentale. Les femmes sont nombreuses sur le territoire et malheureusement trop souvent en situation de grande pauvreté. Il faut poursuivre l'effort de diversification des modes d'accueil des jeunes enfants et le soutien aux structures proposant des horaires élargis.

Sète agglomération méditerranée souhaite mener une réflexion avec les différents partenaires concernés sur les modes de garde en tenant compte des horaires atypiques et des demandes ponctuelles, afin de favoriser la reprise d'emploi et la conciliation de l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

CE QUE NOUS AVONS FAIT ET VOULONS POURSUIVRE : ORGANISER LE 25 NOVEMBRE ET LE 8 MARS, JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES

Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé le 25 novembre « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes », et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à prévoir ce jour-là des activités conçues pour sensibiliser l'opinion au problème.

→ Sète agglomération méditerranée depuis de nombreuses années, les associations du territoire proposent des actions autour de ces deux jours, avec un temps fort organisé par le Comité des élus référents égalité et un autre sous forme de soirée festive pour les populations. L'objectif est de rendre ce temps à la fois festif et de réfléchir aux droits des femmes et à leur évolution. Les associations sont invitées à présenter leurs structures et faire circuler l'information sur les dispositifs mobilisables.

SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ Toute l'année, Sète agglomération méditerranée soutient les nombreuses initiatives proposées par les associations œuvrant pour l'égalité femmes-hommes.

Le soutien est d'ordre logistique, organisationnel et financier : une vingtaine d'associations sont ainsi accompagnées chaque année pour que les habitants bénéficient de lieux ressources et d'actions dédiées. Par exemple, l'organisation de temps de sensibilisation à l'égalité dans les écoles.

FAVORISER L'ACCÈS A L'INFORMATION

→ Afin que les actions menées en direction de l'égalité soient connues par le grand public et qu'il se les approprie, Sète agglomération méditerranée se fait relai d'informations.

Une page web dédiée aux droits des femmes sera proposée sur le site de Sète agglomération méditerranéenne].

CE QUE NOUS VOULONS FAIRE

SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION A L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

→ Sète agglomération méditerranéenne soutient plusieurs structures qui proposent des actions de prévention au sexisme dans les établissements scolaires et centres sociaux. De nombreux partenaires interviennent à ce titre régulièrement dans les écoles, collèges et lycées pour débattre avec les jeunes et faire évoluer les représentations sur les rapports entre les femmes et les hommes.

Plus de 1400 élèves ont été sensibilisé.e.s en 2023 sur le territoire de Sète agglomération méditerranéenne pour lutter contre les violences, les addictions, le harcèlement, pour promouvoir l'égalité Afin de renforcer ce « cercle vertueux de l'égalité ».

Il est prévu de poursuivre des actions déjà implantées pour outiller l'ensemble des animateurs.trices, les éducateurs.trices et autres professionnel.le.s en première ligne avec les jeunes.

Les outils seront adaptés au public : jeux de rôles, débats mouvants, pièces de théâtre, projection et réalisation de film etc.

FAVORISER L'ACCES A L'INFORMATION SUR LES STRUCTURES ET NUMÉROS D'URGENCE GRACE NOTAMMENT A LA DIFFUSION DU GUIDE VIOLENCES

→ De nombreuses structures s'attachent quotidiennement à aider les victimes et témoins de violences. Sète agglomération méditerranéenne a décidé de créer et diffuser un guide afin d'aider les personnes dans leur parcours, de faire connaître le numéro d'urgence 3919 sur différents supports (affiches, marques pages, sacs à pain...).

« Je croyais que la violence était dans les cris, les coups, la guerre et le sang. Et maintenant je sais que la violence est aussi dans le silence, qu'elle est parfois invisible à l'œil nu. La violence est ce qui nous échappe, elle se tait, ne se montre pas, la violence est ce qui ne trouve pas d'explication, ce qui à jamais restera opaque ».

Delphine de Vigan.

CONCLUSION

Depuis plusieurs années, Sète agglomération méditerranéenne s'inscrit dans une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de sa collectivité mais également de ses habitants.

Enfin, Sète agglomération méditerranéenne s'engage dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes de sa collectivité à travers la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines permettant pour les agents de concilier vie familiale et vie professionnelle (horaires flexibles, autorisation d'absence en cas d'enfant malade...).

Enfin, la mise en place du télétravail permet également un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée avec une diminution du temps passé dans les transports entre autre.

Ce rapport 2023, montre que Sète agglomération méditerranéenne poursuit résolument son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et se mobilise pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants témoins et/ou victimes de ces mêmes violences.

Pour y parvenir Sète agglomération méditerranéenne travaille sur ces questions de manière transversale et en réseau en interrogeant régulièrement les orientations de la politique territoriale à travers ce prisme égalitaire.

ANNEXES :

Supports de prévention aux violences de genre (intrafamiliales, sexistes et sexuelles)

Illustrations d'Elise Gravel : <http://elisegravel.com/livres/affiches-a-imprimer/>
 Maternelle dégenrée : <https://podcasters.spotify.com/pod/show/maternelledegenree>
 Fille ou garçon, c'est chouette quand on se respecte :
<https://www.clemi.fr/fr/chouettepaschouette.html>
 Tous ensemble pour l'égalité filles-garçons : <https://www.bayard-jeunesse.com/infos/wp-content/uploads/2021/06/Tous-ensemble-pour-egalite-filles-garcons.pdf>
 Livret quand on te fait du mal : https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/2022-quand-on-te-fait-du-mal_ponti-memoire-traumatique-hdweb.pdf + guide pratique :
<https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/Documents-pdf/Guide-d-accompagnement-livret-Quand-on-te-fait-du-mal.pdf>
 Le livret d'informations sur les violences et leurs conséquences sur la santé :
<http://www.ivlr.org/public/ressources/brochure-jeunes-web.pdf>
 Promotion de l'égalité filles-garçons : <https://www.play-international.org/kit/extrascolaire/ext-promotion-de-legalite-filles-garcons> + jeux : <https://www.play-international.org/sites/default/files/2019-07/ext-kit%20egalite%20filles-garc%CC%A7ons-%20all.pdf>
 La BOîte A ouTils (BOAT) du CHU de Montpellier : pour prévenir des violences à caractère sexiste et sexuel : <https://boat.chu-montpellier.fr/fr/informations-transversales/photos-videos/criavs-la-boat-une-boite-a-outils-pour-prevenir-les-violences-sexuelles-4646> + guideline : <https://criavs.chu-montpellier.fr/fileadmin/Minisites/CRIAVS/Documentations/guidelines-CSP-criavs.pdf>
 L'éducation à l'égalité du Centre Hubertine Auclair : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/poles/education-legalite>
 Yin Yang Théorie, 14 histoires sous forme de manga : https://www.scan-manga.com/lecture-en-ligne/Yin-Yang-Theorie-Chapitre-0-FR_278130.html
 Les cahiers engagés : <https://www.lecrips-idf.net/cahiers-de-vacances-engages>
 Les décodeuses du numérique :
<https://www.calameo.com/read/006841715804996467dcf?authid=cG5djzVzuiW> + portraits de chercheuses : <https://www.ins2i.cnrs.fr/fr/les-decodeuses-du-numerique>
 Les supports vidéo de la MPF34 :
<https://www.youtube.com/channel/UCMYwwx7VZphVf77KEa5BicA>
 Support de formation à destination des professionnel-le-s
 Livret de formation CIVISE : <https://www.ciivise.fr/wp-content/uploads/2022/11/Livret-de-formation-CIIVISE-version-compressee.pdf> + lien vidéo Mélissa et les autres :
<https://www.youtube.com/watch?v=jbw-louEOw4>

Les campagnes du Centre Hubertine Auclert :

- **Campagne consentement** « plus jamais sans mon accord » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/plusjamaissansmonaccord>
- Campagne on en parle : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/onenparle-pour-inciter-les-jeunes-parler-degalite>
- Site dédié : <https://www.onenparle.info/>
- Campagne égalité « ma voie c'est mon choix » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/mavoieimonchoix>
- Campagne prévention aux violences « tu m'aimes tu me respectes » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/tumaimestumerespectes>
- Campagne prévention au cyber sexisme : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/stopcybersexisme>
- Campagne « partageons l'espace » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/campagne/kit-daffiches-partageons-lespace>
- Conquête 2018 : <https://www.conquetes2018.com/>

Documentation ressource :

- [<https://drive.google.com/drive/folders/1X6B0xE6azs8k0oh66FRSauL2VxhzQevd?usp=sharing>] ;
- -ODVFF34
[https://drive.google.com/drive/folders/1YUvMFjdbbX_ztG8nbaqto3vyUkDMwXyh?usp=drive_link].
- -Tableau confirmation des acteur-ice-s institutionnel-le-s et associatif-ve-s à renseigner : structures, identités et coordonnées des intervenant-e-s, demandes de réservation de matériels (Cf, pièce jointe)
- -Supports de présentation de via voltaire
- [https://drive.google.com/drive/folders/1Nv6LpKbwOrstD7unGHatEJUDGf0irCB2?usp=drive_link] ;
- -Plaquette de l'association Les Lieux du Lien
- [https://drive.google.com/drive/folders/1KtWpWEv70PquO2UXZ7d3dTYBM69esNtv?usp=drive_link] ;
- -Plaquettes du Défenseur des Droits
- [https://drive.google.com/drive/folders/1zRxtbNG7OSwg7RND_T2DKJ8jYCser4j?usp=drive_link] ;
- -Supports de présentation des permanences du PEPA34
- [https://drive.google.com/drive/folders/1BOGKfSP7zCPUFvXNMqEBd4DPHKDejjxJ?usp=drive_link] ;
- -Violentomètres auteur-e-s et victimes, enfants, cyberviolentomètre, harcelomètre, baromètres de la relation conjugale et parentale (mères et compagne.ons)
- [https://drive.google.com/drive/folders/1rgOxrVC-QN5ELm4rlll9z5VSanSuU-1q?usp=drive_link].
- -Document référençant les supports de prévention aux violences de genre (intrafamiliales, sexistes et sexuelles) pour tous les âges (pièce jointe annexe) ;
- -Campagnes de prévention aux violences et au cybersexisme et en faveur de l'égalité du Centre Hubertine Auclert
- [https://drive.google.com/drive/folders/1vYqjivHGzc_mb9sxXC1Z8vHDYQIxDB5H?usp=drive_link] ;
- -Synthèse du rapport de l'UNESCO sur le suivi de l'éducation pour tous « *Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous* »
- [https://drive.google.com/file/d/1GOEqJSj2ZF2tgKxLWlcQQ_iXttM2oOxQ/view?usp=drive_link] ;
- -Publication CAF34 « *Filles et garçons face aux violences dans la famille* »
- [https://drive.google.com/file/d/1UWExd7ZFepr4UKIBzfuCurWH9Yq2T0MF/view?usp=drive_link] ;
- -Etude sur le Cyber-sexisme chez les adolescent-e-s (12-15ans) de la cinquième à la seconde
[<https://drive.google.com/file/d/1AFmaNNN3KzJqrP4dx6VyA-t8cl7C0flu/view?usp=sharing>] ;
- -Mémento égalité à l'usage des chef-fe-s d'établissement
[https://drive.google.com/file/d/1EEuELEY07FhK_Qxwfk1END2NRJlsXZ/view?usp=drive_link] ;
- -Guide « *Les espaces scolaires du secondaire au prisme du genre à destination des collectivités et des acteur-ice-s de l'éducation* »
[https://drive.google.com/file/d/1Sjrx9ROtxBUPG4BOUs1qI9eqeOs-mC6A/view?usp=drive_link] ;
- -Rapport annuel 2023 du HCE sur l'état des lieux sur le sexisme en France
[https://drive.google.com/file/d/1VQf-mllAxSiMUtSQJDiKSzdnSoHCqGoB/view?usp=drive_link] ;
- -Publication territoires féministes : « *L'action locale comme levier essentiel de la réduction des inégalités femmes-hommes* »